

## RAPPORT D'ÉVALUATION DU 3<sup>E</sup> CYCLE

**Université Paris Nanterre**

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2024-2025**

VAGUE E

Rapport publié le 14/04/2026

Au nom du comité d'experts :

Alexandra Merle, présidente

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par interim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation sont signés par le président du comité d'experts et contresignés par le président du Hcéres.

# Sommaire

<b>Avant-propos</b> .....	<b>4</b>
<b>Liste des formations doctorales évaluées</b> .....	<b>4</b>
Domaine Sciences humaines et sociales.....	4
Formations doctorales pluridisciplinaires .....	4
<b>Organisation de l'évaluation</b> .....	<b>5</b>
<b>Rapport du 3<sup>e</sup> cycle</b> .....	<b>6</b>
Présentation des formations du 3 <sup>e</sup> cycle.....	7
Analyse globale des formations du 3 <sup>e</sup> cycle.....	7
La politique, la structuration et le pilotage des formations du 3 <sup>e</sup> cycle.....	8
La formation à la recherche dans le 3 <sup>e</sup> cycle.....	9
La formation par la recherche dans le 3 <sup>e</sup> cycle.....	10
L'internationalisation des formations du 3 <sup>e</sup> cycle.....	10
L'encadrement des doctorants et l'accompagnement des candidats à l'HDR dans le 3 <sup>e</sup> cycle .....	10
La poursuite de carrière après le 3 <sup>e</sup> cycle .....	12
Conclusion .....	12
Points forts.....	12
Points faibles .....	13
Recommandations.....	13
<b>Rapports des formations doctorales</b> .....	<b>14</b>
<b>Observations de l'établissement</b> .....	<b>39</b>

# Avant-propos

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation de la politique et de la mise en œuvre des formations du 3<sup>e</sup> cycle de l'université Paris Nanterre, pendant la période de référence de l'évaluation (2018-2023) et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur. Il est à noter que cette période a été impactée par la crise sanitaire liée à la COVID-19 et par la mise en place de différentes transformations de l'enseignement supérieur, dont certaines concernent le 3<sup>e</sup> cycle (mise en œuvre de l'arrêté 2016, puis de 2022, création de formations articulant le master et le doctorat, etc.) et sont, pour une partie encore, en cours de déploiement.

Cette évaluation repose, d'une part, sur les dossiers d'autoévaluation de chaque formation du 3<sup>e</sup> cycle construite dans le périmètre d'une école doctorale de l'université et, d'autre part, sur des auditions, menées sur site et comprenant un entretien avec les équipes du pilotage politique et administratif des formations doctorales, ainsi que des entretiens avec les responsables des formations doctorales et avec des panels de doctorants inscrits dans chaque école doctorale.

Ce rapport contient, dans cet ordre, le rapport d'évaluation de la politique et de la mise en œuvre des formations du 3<sup>e</sup> cycle, et les rapports d'évaluation des formations qui composent le 3<sup>e</sup> cycle et qui sont listées ci-après.

## Liste des formations doctorales évaluées

### Domaine Sciences humaines et sociales :

- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Droit et science politique* (ED 141)
- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Économie, organisations, société* (ED 396)
- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Espaces, temps, cultures* (ED 395)
- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Lettres, langues, spectacles* (ED 138)

### Formations doctorales pluridisciplinaires :

- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Connaissance, langage, modélisation* (ED 139)
- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Sciences du sport, de la motricité et du mouvement humain* (ED 566, co-accréditation avec l'université Paris-Saclay et Université Paris Cité)

# Organisation de l'évaluation

L'évaluation du 3<sup>e</sup> cycle de l'université Paris Nanterre a eu lieu à l'automne 2024.

Le comité d'experts était présidé par madame Alexandra Merle, professeure des universités en études hispaniques à l'université de Caen Normandie. La vice-présidence du comité a été assurée par monsieur Virgile Chassagnon, professeur des universités en sciences économiques à l'université Grenoble Alpes.

Ont également participé à cette évaluation :

- M. Didier Boisson, professeur des universités en histoire moderne à l'université d'Angers ;
- M. Laurent Masscheleyn, directeur de RD2 Conseil ;
- Mme Carine Mira, post-doctorante en sciences de l'éducation et sciences de gestion ;
- Mme Élodie Saillant-Maraghni, professeure des universités en droit public à l'université de Caen Normandie ;
- M. Vincent Wertz, professeur émérite en mathématiques appliquées à l'université catholique de Louvain.

M. Fabrice Marsac, chargé de mission scientifique, et Mme Élodie Cormier, chargée de projet, représentaient le Hcéres.

# Rapport du 3<sup>e</sup> cycle

## Présentation des formations du 3<sup>e</sup> cycle

La formation du 3<sup>e</sup> cycle de l'université Paris Nanterre est déclinée en six formations doctorales, réunissant en 2022-2023 un total de 1 355 doctorants et relevant pour les deux tiers d'entre elles du domaine des Sciences humaines et sociales (SHS - domaines scientifiques du doctorat Sciences humaines et humanités et Sciences de la société) et sont pour l'autre tiers d'entre elles pluridisciplinaires.

- La formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale (ED 138) *Lettres, langues, spectacles*, adossée à 8 unités de recherche (UR) et réunissant 223 doctorants pour 73 encadrants actifs, prépare au doctorat dans 12 spécialités relevant des domaines scientifiques Sciences humaines et humanités nouvelles et Sciences et technologies de l'information et de la communication.
- La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED (141) *Droit et science politique* (9 UR, 300 doctorants et 81 encadrants actifs) réunit 4 spécialités diplômantes relevant des Sciences humaines et humanités nouvelles et Sciences de la société.
- Dans la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED (395) *Espaces, temps, cultures* (9 UR, 269 doctorants et 54 encadrants actifs), ces deux grands domaines scientifiques coexistent, déclinés en 16 spécialités diplômantes.
- La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED (396) *Économie, organisations, société* (5 UR, 158 doctorants et 64 encadrants actifs) est également adossée à ces deux domaines scientifiques, déclinés en 5 spécialités diplômantes.
- La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED (139) *Connaissance, langage, modélisation* est pluridisciplinaire (14 UR, 296 doctorants et 116 encadrants actifs), relève de quatre domaines scientifiques (Mathématiques et leurs interactions ; Physique ; Sciences humaines et humanités nouvelles ; Sciences pour l'ingénieur).
- La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED (566) *Sciences du sport, de la motricité et du mouvement humain*, co-accréditée avec l'université Paris Saclay et Université Paris Cité, est pluridisciplinaire (12 UR, 109 doctorants et 43 encadrants actifs), et relève de quatre domaines scientifiques (Sciences de la société ; Sciences humaines et humanités ; Biologie, médecine, santé ; Sciences pour l'ingénieur).

Un collège doctoral, exerçant un rôle de coordination, ainsi qu'une Direction de la recherche et des études doctorales (DRED) offrent un appui administratif à ces formations doctorales.

Seule université du département des Hauts-de-Seine, l'université Paris Nanterre faisait partie jusqu'en 2023-2024, avec l'université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), de la Comue Université Paris Lumières (UPL) dont la dissolution est actée en juillet 2024, laissant place à une alliance via une convention de coordination territoriale.

L'université Paris Nanterre est membre fondateur de l'alliance européenne *European Digital UniverCity (EDUC)*, composée de huit membres issus de sept pays européens (France, Espagne, Italie, Allemagne, République tchèque, Norvège et Hongrie). Elle appartient aussi au Campus Condorcet, infrastructure dédiée à la recherche et à la formation dans le domaine des SHS, et accueille deux écoles universitaires de recherche (EUR), *Arts, technologie, numérique, médiations humaines et création (ArTeC)* et *Hautes études en démographie (HED)*, ainsi que deux laboratoires d'excellence (Labex) : Individus, Populations, Sociétés (iPOPs) et Les passés dans le présent.

## Analyse globale des formations du 3<sup>e</sup> cycle

La formation du 3<sup>e</sup> cycle de l'université de Paris Nanterre est dans son ensemble de haute qualité. Elle s'appuie sur des unités de recherche (UR) dont l'excellence scientifique est reconnue, bénéficie d'une bonne coordination entre ces UR, les écoles doctorales (ED) et le collège doctoral, qui met en place une maquette de formations variée et très structurée. Elle s'insère dans la politique d'établissement en mettant notamment l'accent sur l'innovation sociale et sur la médiation scientifique par le biais de séminaires disciplinaires et transversaux. Bien que la stabilité du nombre d'inscrits en doctorat soit remarquable (de 1 368 en 2018-2019 à 1 355 en 2022-2023), il est difficile de mesurer l'attractivité du 3<sup>e</sup> cycle du fait de l'absence de données sur le recrutement (candidatures, inscriptions). Par ailleurs, la part des thèses financées reste trop faible pour garantir un déroulement serein des thèses (elle ne dépasse pas 15 % en moyenne, et celle des doctorants exerçant une activité rémunérée autre que la préparation de la thèse est légèrement inférieure à 30 %). On note toutefois que toutes les formations doctorales s'emploient à diversifier les modes de financement et s'emparent, en

particulier, et avec un succès divers, du dispositif des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE).

La préparation des doctorants à des carrières variées, y compris en dehors des milieux académiques, est prise en compte par l'établissement et on constate une forte incitation, de la part de l'équipe de direction de celui-ci et de la plupart des formations doctorales, à la réflexion sur le sujet. Le catalogue de formations comprend des formations professionnelles assurées par des intervenants extérieurs et l'utilisation de l'outil Accès doctorat unique et mutualisé (ADUM), depuis 2020, permet la constitution d'un portfolio et la référence directe à des compétences du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), de nature à améliorer l'employabilité des docteurs. Toutefois, les liens avec les acteurs socio-économiques sont encore trop timides et il conviendrait de réaliser un travail de concertation plus minutieux avec le territoire et le bassin d'emploi immédiat de l'université de Paris Nanterre.

Par ailleurs, l'internationalisation des doctorants, variable selon les formations doctorales, progresse dans l'ensemble au cours de la période évaluée (moins de 10 % des doctorants obtiennent leur master à l'étranger en 2018-2019, contre 16 % à 18 % les années suivantes), même si elle devrait être confortée. Le pourcentage des thèses en cotutelle est faible (environ 10 %), ce qui, selon l'équipe de direction, s'explique davantage par un manque d'intérêt pour ce dispositif de la part des doctorants que par des difficultés d'ordre administratif. Les opportunités liées à l'appartenance de l'université de Paris Nanterre à l'alliance EDUC depuis 2019 devraient être mieux exploitées.

Enfin, la dynamique d'amélioration continue doit être renforcée dans la plupart des formations doctorales, aussi conviendra-t-il de mettre en place une procédure d'évaluation de l'ensemble de la formation doctorale par les doctorants et de renforcer le rôle des représentants des doctorants au sein des différents conseils.

## La politique, la structuration et le pilotage des formations du 3<sup>e</sup> cycle

**La politique des formations du 3<sup>e</sup> cycle se caractérise par une grande cohérence académique, visant à promouvoir l'excellence scientifique disciplinaire tout en encourageant l'ouverture interdisciplinaire (séminaires transversaux organisés par les ED ou les UR, cours de méthodologie de la recherche, création d'écoles universitaires de recherche).** Une telle politique répond à la stratégie de l'établissement, visant à faire de l'innovation sociale une thématique transversale portée par les formations doctorales (ED et UR), qui, en étroite relation avec le collège doctoral, encouragent les initiatives de formation en faveur, notamment, de la prise en compte des inégalités, des discriminations et des enjeux d'équité et d'éthique (formation à l'éthique de la recherche, communications des ED sur les dispositifs de lutte contre les violences sexistes et sexuelles). Ces thématiques, également prises en compte au sein de l'alliance EDUC, dont un axe est intitulé *Justice and Equality*, sont au cœur des formations disciplinaires et interdisciplinaires des formations doctorales, qui s'inscrivent par ailleurs dans l'environnement socio-économique national et local (initiation à la recherche-action sur des thématiques d'innovations sociales, organisations de séminaires sur les enjeux sociétaux contemporains). L'environnement scientifique de l'établissement et de ses composantes favorise également cette logique d'excellence des formations du 3<sup>e</sup> cycle à travers les projets du programme d'investissements d'avenir (PIA) tels que le laboratoire d'excellence (Labex) Les passés dans le présent, qui existe depuis 2012 et qui a intégré en 2020 de nouvelles disciplines de SHS.

De même, les formations doctorales sont dans l'ensemble très sensibles aux problématiques du développement durable, tant en matière administrative (dématisation des procédures et prise en compte de l'empreinte carbone dans certains déplacements scientifiques) qu'en matière de politique scientifique (renforcement par les formations doctorales de la culture scientifique relative aux enjeux écologiques et sociaux par l'organisation de manifestations scientifiques spécifiques aux enjeux de transitions notamment). Cette cohérence scientifique d'ensemble se retrouve également dans les problématiques de recherche des thèses de doctorat, qui portent de plus en plus sur des questions associées au développement durable (plus de 15 % des thèses soutenues en économie, par exemple, portent sur ces questions). Dans ce cadre, il serait intéressant de développer une offre de formations disciplinaires et interdisciplinaires portant précisément sur les enjeux écologiques, en renforçant aussi les relations avec les entreprises et les institutions publiques reconnues actives dans ce domaine de compétences.

Il est aussi à noter que la politique des formations du 3<sup>e</sup> cycle recherche la continuité entre les masters (dès le master 1) et le doctorat en développant, par exemple, des séminaires transversaux ouverts aux étudiants de master sur les thématiques centrales de l'établissement et en insérant dans les maquettes des différents masters des enseignements spécifiquement destinés à préparer les étudiants à une poursuite d'études en doctorat. Ainsi, le master *Théâtre* contient un élément constitutif « Découverte des activités de l'ED » et un autre intitulé « Participation au séminaire doctoral » s'inscrivant en continuum avec la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Lettres, langues, spectacles*. La présence au sein de l'université Paris Nanterre d'écoles universitaires de recherche (EUR), telles que l'École des Hautes Études en Démographie et l'EUR Arts,

*Technologies, numérique, médiation humaine, création (ArTeC)* dans le domaine de la recherche-crédation, ne peut que renforcer cette continuité entre le deuxième et le troisième cycle. Ces dispositifs sont efficaces : par exemple, au sein de la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Économie, organisations, société*, 34 % des inscrits en première année proviennent des masters associés aux UR de la formation doctorale, et cette proportion s'élève à 60 % dans la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Connaissance, langage, modélisation*.

La complémentarité entre les formations disciplinaires et l'ouverture interdisciplinaire transparait dans l'ensemble des formations doctorales, à des degrés divers, certes, qui en font des éléments décisifs dans leurs orientations scientifiques en encourageant les événements académiques et les séminaires de recherche croisant les sciences sociales. Il est néanmoins regrettable que les ED ne bénéficient pas de véritables locaux dédiés aux doctorants, permettant de susciter plus facilement ces interactions scientifiques interdisciplinaires. C'est également le cas dans certaines UR (celles rattachées à l'ED *Lettres, langues, spectacles*, par exemple). La création d'espaces dédiés aux doctorants constituerait ainsi un projet majeur, qui prolongerait les efforts déployés depuis la dernière évaluation.

**La structuration des formations du 3<sup>e</sup> cycle se fonde sur des dispositifs de coordination efficaces.** La période évaluée permet une nouvelle amélioration de la structuration des formations du 3<sup>e</sup> cycle en mettant le collège doctoral au cœur du programme des formations transversales, des procédures administratives et de la coordination entre l'établissement, les UR et les ED. Il faut, en revanche, veiller à ce que les ED demeurent durablement impliquées dans le choix des formations transversales. Les services de documentation, ainsi que l'utilisation du logiciel de gestion ADUM, permettent de compléter efficacement ces dispositifs. Ainsi, l'on observe une bonne coordination, dans les différentes formations doctorales, entre les dispositifs de formations disciplinaires qui incombent aux ED et ceux qui sont mutualisés à l'échelle du collège doctoral, et ce en raison d'un dialogue actif entre les UR, les ED et les doctorants via les règles de constitution des conseils et le rôle des représentants des doctorants.

Les modules de formation proposés aux doctorants, y compris le processus de publication scientifique, se déploient à travers la logique du portfolio, qui constitue une aide au pilotage de la carrière des doctorants (ADUM jouant un rôle important dans le déploiement des portfolios). Du reste, les budgets confortables (supérieurs à 200 euros par doctorant) dont bénéficient toutes les ED participent notablement à la qualité des formations.

**Le pilotage des formations du 3<sup>e</sup> cycle repose sur une étroite collaboration entre les parties prenantes : UR, ED, collège des écoles doctorales, doctorants, ainsi que sur le déploiement rigoureux des nouveaux dispositifs réglementaires.** Les procédures d'évaluation des formations prises isolément sont précises et utiles (ADUM apparaît comme un outil précieux d'administration des questionnaires), bien qu'il demeure nécessaire de proposer des évaluations plus globalisantes, évaluant chaque formation du 3<sup>e</sup> cycle dans son ensemble. Aussi, pour certaines formations doctorales (comme celle relevant du périmètre de l'ED *Droit et science politique*), les retours issus de ces évaluations devraient être mieux intégrés dans l'évolution de l'offre des formations disciplinaires. L'organisation et les choix d'arbitrage relatifs aux formations doctorales donnent un rôle important aux enseignants-chercheurs et aux doctorants dans la plupart des formations doctorales (c'est moins le cas au sein de l'ED *Espaces, temps, cultures*, les doctorants se plaignant de ne pas être entendus), ce qui permet d'impliquer l'ensemble de la communauté académique. Il serait aussi pertinent de faire évoluer le pilotage de ces formations en renforçant le rôle de l'environnement socio-économique immédiat dans les choix pédagogiques. Enfin, l'achèvement du processus d'élaboration d'un règlement intérieur propre à chaque ED est indispensable.

## La formation à la recherche dans le 3<sup>e</sup> cycle

**La formation à la recherche, solide et de qualité, repose sur une étroite collaboration entre les ED, le collège doctoral et des UR reconnues.** Un programme commun à toutes les formations doctorales propose une riche offre de formations scientifiques et transversales (même si certaines pourraient être organisées de manière plus efficace), qui incluent des formations obligatoires à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique - tout en permettant aux doctorants qui ne peuvent les suivre d'avoir recours aux *massive open online courses* (MOOC) d'autres universités comme l'université de Bordeaux -, de nombreuses formations méthodologiques dispensées grâce à l'appui du service commun de la documentation (SCD) et un large éventail de formations disciplinaires organisées par les UR et co-financées par les ED à hauteur de 168 heures par ED. La participation des enseignants-chercheurs et des chercheurs des UR aux formations, qu'elles soient transversales ou propres à une formation doctorale, est importante et croissante (ainsi, dans l'ED *Espaces, temps, cultures*, 84 enseignants-chercheurs, membres des 9 UR rattachés à l'ED, participent aux formations en 2022-2023 ; c'est aussi le cas, la même année, de 50 enseignants-chercheurs rattachés à l'ED *Économie, organisations, société*).

## La formation par la recherche dans le 3<sup>e</sup> cycle

**Outre la thèse en elle-même, la formation par la recherche constitue une part importante de la formation des doctorants.** Dans la maquette commune aux formations doctorales, une unité d'enseignement (UE) obligatoire représentant huit crédits ECTS et intitulée « Production et diffusion scientifique » renforce la formation par la recherche. Les doctorants, bien intégrés dans les activités scientifiques de leur UR, sont incités à participer à des colloques et à des séminaires et à organiser eux-mêmes des manifestations scientifiques, avec le soutien de l'UR et de leur ED. Il existe, dans certaines UR (par exemple au sein de l'ED *Connaissance, langage, modélisation*), des séminaires de doctorants réguliers, ce qui pourrait être généralisé. La publication est fortement encouragée pendant la préparation de la thèse et les jeunes docteurs restent rattachés à leur UR jusqu'à trois ans après la soutenance, ce qui leur permet de bénéficier d'un soutien financier. Reste que cette possibilité n'est pas connue de tous. Les activités de médiation scientifique et les dispositifs de science ouverte sont également intégrés au parcours des doctorants dans toutes les formations doctorales. L'ED *Espaces, temps, cultures*, en particulier, dispose à la Maison des sciences de l'Homme (MSH) Mondes d'un espace propice à l'organisation d'animations scientifiques destinées au grand public et animées par les doctorants. Le domaine de la science ouverte, auquel se rattachent en 2022-2023 jusqu'à 23 formations pour un total de 64 heures, dont des formations « Hyper Article en Ligne » (HAL), est un point fort de l'établissement, qui a obtenu le label « Sciences avec et pour la société ». Toutefois, on ne dispose pas d'informations sur le dépôt effectif des thèses dans des archives ouvertes.

## L'internationalisation des formations du 3<sup>e</sup> cycle

**L'internationalisation est inégale dans les formations doctorales et devrait être développée.** Bien que la part des doctorants internationaux augmente au cours de la période considérée (de moins de 10 % à un peu plus de 16 %), on constate des disparités significatives entre les formations doctorales : ainsi, les doctorants internationaux représentent le quart des effectifs de l'ED *Lettres, langues, spectacles*, en 2022-2023, contre 12 % seulement lorsqu'il s'agit de l'ED *Économie, organisations, société*. Malgré les partenariats développés dans les différentes UR, la part de thèses en cotutelles ne progresse que peu et s'établit autour de 10 %, moyenne qui recouvre, là encore, des disparités : si l'ED *Lettres, langues, spectacles* enregistre des résultats honorables avec 17 % de thèses en cotutelle en 2022-2023, les ED *Connaissance, langage, modélisation* et *Économie, organisations, société* n'en ont que 6 %, ce qui est fort peu. Les dispositifs mis en place pour l'accueil des doctorants étrangers sont toutefois encourageants ; ainsi, plusieurs thèses sont désormais rédigées en langue étrangère (2,65 % des thèses soutenues en 2022-2023), alors que ce n'était pas le cas en 2018-2019. En outre, la mobilité internationale des doctorants est soutenue par une importante offre de formation en langues étrangères, y compris sur la communication scientifique en anglais, et un soutien financier pour des séjours courts ou longs à l'étranger est mis en œuvre à travers trois campagnes annuelles des ED, en plus d'autres sources de financement, telles que les aides de la Région ou les programmes Erasmus+. L'alliance européenne EDUC représente une réelle opportunité de développement de l'internationalisation : elle permet d'ores et déjà d'organiser une école d'été doctorale (avec une quarantaine de doctorants) et la mutualisation des enseignements avec des formations communes en ligne dispensées en anglais est prévue.

## L'encadrement des doctorants et l'accompagnement des candidats à l'HDR dans le 3<sup>e</sup> cycle

**Les dispositifs de recrutement des doctorants montrent de l'homogénéité dans la plupart des formations doctorales évaluées, même si des différences localisées apparaissent.** D'une part, il existe une différence, certes courante, dans les dispositifs concernant les doctorants financés et les autres ; d'autre part, dans une formation doctorale au moins (l'ED *Connaissance, langage, modélisation*, qui compte un grand nombre de spécialités diplômantes relevant de plusieurs domaines scientifiques, dont les pratiques sont particulièrement hétérogènes), les règles de recrutement diffèrent selon les UR. De manière générale, le rôle des UR est prépondérant dans la pré-sélection des candidats pour les thèses financées et, surtout, dans le recrutement des doctorants dépourvus de financement, qui restent nombreux, les ED se contentant de s'assurer que les candidats ont obtenu une mention « Bien » en master ou une note de 16 sur 20 à leur mémoire de master. La proportion de doctorants bénéficiant d'un financement d'État est très variable d'une formation doctorale à l'autre : 62 doctorants sur 158 dans l'ED *Économie, organisations, société* en 2022-2023, contre 54 sur 269 dans l'ED *Espaces, temps, cultures*, 49 sur 223 dans l'ED *Lettres, langues, spectacles* et moins encore dans l'ED *Connaissance, langage, modélisation* (40 sur 296) et l'ED *Droit et science politique* (33 sur 301). On constate, dans l'ensemble, une légère baisse de la proportion de doctorants financés par l'État au cours de la période évaluée. On saluera toutefois le fait que toutes les formations se soient emparées du dispositif CIFRE, quoiqu'avec un succès variable : les ED *Connaissance, langage, modélisation* et *Économie, organisations, société* exploitent jusqu'ici davantage cette opportunité, tandis que l'ED *Lettres, langues, spectacles* a plus de

mal à le faire, ce qui s'explique par les champs disciplinaires concernés. Il n'y a par ailleurs que très peu de dispositifs de thèse de type conventions de formation par la recherche en administration (COFRA).

**Les conditions d'accueil et d'accompagnement des doctorants sont globalement bonnes, hormis pour ce qui concerne les espaces de travail, même si le suivi de leur parcours est perfectible.** Outre l'importance de l'engagement dans les formations doctorales des enseignants-chercheurs et des chercheurs du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) rattachés aux différentes UR, le pourcentage des enseignants-chercheurs habilités participant activement à l'encadrement doctoral a augmenté au cours de la période considérée (de 79 % en 2018-2019 à 87 % en 2022-2023). Dans certaines formations doctorales, la quasi-totalité des enseignants-chercheurs habilités encadrent au moins une thèse (91 % en 2022-2023 dans la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Lettres, langues, spectacles* et jusqu'à 98 % dans celle relevant du périmètre de l'ED *Droit et science politique*). Toutes ED confondues, le nombre moyen de doctorants par encadrant actif (directeurs de thèse et co-encadrants) est légèrement supérieur à trois par an au cours de la période évaluée, ce qui permet un encadrement de qualité optimale. Il est par conséquent regrettable que le nombre maximal de thèses qu'un enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches (HDR) est autorisé à encadrer par le règlement de l'établissement soit de 10 (plafond parfois dépassé dans certaines ED, du reste, même si cela reste isolé), ce qui est très élevé et pourrait nuire au bon suivi du parcours des doctorants. Par ailleurs, la formation à l'encadrement n'est pas encore développée.

Les modalités de composition et de fonctionnement des CSI suivent les dispositions de l'arrêté de 2022 (annualité, réunions avec et sans les directions de thèses, etc.) dans toutes les formations doctorales, ce qui représente un net progrès qu'il convient de saluer, bien que peu d'indications soient données au sujet des discussions menées dans ce cadre sur l'acquisition de compétences par les doctorants et sur leur projet professionnel. Par ailleurs, l'établissement accorde beaucoup d'attention à la prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS) et du harcèlement par le biais de formations présentes dans le programme de formation et d'une communication efficace auprès des doctorants ; ainsi, la cellule de lutte contre les VSS intervient lors des réunions de rentrée de toutes les ED et les doctorants se disent bien informés quant aux dispositifs existants. Un poste de chargé de « non-discrimination et égalité » est également créé.

Le nombre d'abandons connaît une augmentation en 2021-2022 (jusqu'à 29 abandons dans l'ED *Connaissance, langage, modélisation* et 26 dans l'ED *Lettres, langues, spectacles*), ce qui peut être imputé à la crise sanitaire. Dans certains cas (ED *Espaces, temps, cultures*), une politique de non-réinscription de doctorants dont les durées de thèses sont déjà trop longues est suivie. Certaines formations doctorales, en revanche, sont parvenues à réduire le nombre d'abandons (dans celle relevant du périmètre de l'ED *Sciences du sport, de la motricité et du mouvement humain*, par exemple, il est en baisse de 50 % au cours de la période évaluée, avec une moyenne annuelle à 5, soit un taux d'abandons annuel de 4,5 %). Cette dernière formation doctorale fait valoir une durée moyenne des thèses (financées ou non) de 48 mois tout au long de la période évaluée et celle relevant du périmètre de l'ED *Économie, organisations, société* de 48 à 62 mois. Dans d'autres ED, la durée moyenne des thèses peut dépasser 60 mois pour les thèses non financées, plus rarement pour certaines thèses financées. Plus généralement, toutes ED confondues, la durée moyenne des thèses financées s'établit à 61 mois pour les quatre dernières années de la période évaluée, ce qui est excessif. La même durée s'établit à 71 mois pour les thèses non financées, sans que l'on puisse distinguer entre celles des doctorants salariés bénéficiant d'un aménagement (permettant l'allongement de la durée de thèse) et celles des doctorants non financés, ce qui est long pour ces derniers, y compris pour le domaine des SHS.

Les doctorants se saisissent peu de la possibilité de recourir à des césures durant leur thèse pour acquérir une expérience professionnelle ou personnelle mais, dans la plupart des formations, toutes les demandes de césure sont couronnées de succès, ce qui est le signe d'une bonne communication sur ce dispositif. En 2022-2023, on compte 3 demandes pour l'ED *Connaissance, langage, modélisation*, 3 pour l'ED *Droit et science politique*, 4 pour l'ED *Lettres, langues, spectacles* et 2 pour l'ED *Espaces, temps, cultures*.

Bien que les moyens financiers dont elles sont dotées soient assez importants pour répondre aux besoins des doctorants en termes de missions, toutes les formations doctorales n'ont pas la capacité d'offrir à leurs doctorants des espaces de travail : des doctorants de l'ED *Espaces, temps, cultures* disposent de locaux au sein de la MSH Mondes, l'ED *Droit et science politique* offre également des locaux à ses doctorants mais ce n'est pas le cas de toutes les formations doctorales.

**Le comité n'est pas en mesure d'apprécier le processus de préparation et d'inscription à l'HDR au sein de l'établissement, pour lequel aucun élément n'est fourni dans les dossiers d'autoévaluation.** Les ED n'interviennent pas dans ce processus, qui dépend dans son entièreté de la Direction de la recherche et des études doctorales et de la Commission recherche, et la plupart d'entre elles regrettent d'en être écartées.

## La poursuite de carrière après le 3<sup>e</sup> cycle

**La poursuite de carrière est un axe de développement majeur de la formation doctorale.** L'établissement propose des formations transversales riches, réalisées par des professionnels extérieurs (académiques et non académiques) et qui relèvent de la préparation de la poursuite de carrière et de l'entrepreneuriat.

La formation à la recherche contribue au devenir professionnel des doctorants et prend en compte l'orientation vers des carrières variées, y compris en dehors du monde académique. Des formations telles que « Construire son projet professionnel » ou « Préparer sa recherche d'emploi » sont proposées dès la 1<sup>re</sup> année de thèse, et le catalogue comprend des formations consacrées à la création d'entreprises et à la construction de réseaux professionnels, avec la collaboration de formateurs professionnels extérieurs. Les doctorants participent aussi à des événements professionnalisants et à des activités de médiation scientifique. Pour autant, les pratiques des formations doctorales en faveur de la préparation de la poursuite de carrière non académique s'avèrent très hétérogènes, si bien qu'il apparaît nécessaire de prolonger les efforts engagés, notamment en utilisant efficacement l'engagement des professionnels au sein des conseils d'ED (via des séminaires et des événements dédiés par exemple), afin d'accroître la visibilité des doctorants sur les débouchés et les opportunités de carrière (principalement hors académiques) propres à leur discipline. Pour ce faire, il faut également continuer à développer les partenariats avec le monde socio-économique et les acteurs du territoire, et développer les thèses en contrat CIFRE (qui représentent, dans l'ED *Économie, organisations, société*, environ 15 % des thèses) et la logique de l'approche par compétences (via ADUM).

Depuis 2019, l'université Paris Nanterre participe à l'enquête IPDoc, qui analyse le devenir professionnel des docteurs (à 1, 3 et 5 ans) en recourant, notamment, à un partenaire externe. Selon les résultats de ces enquêtes, très encourageants, trois ans après la soutenance, 8 docteurs sur 10 sont en emploi, la moitié exerçant une profession scientifique, avec un salaire net médian d'environ 2 200 euros. Par ailleurs, 11% déclarent avoir créé leur entreprise. Précisons que les taux de réponse des enquêtes de 2020 et 2021 atteignent respectivement 43 % et 57 % pour les enquêtes à un an (auprès des docteurs de 2019 et 2020) et 39 % et 51 % pour les enquêtes à 3 ans (auprès des docteurs de 2017 et 2018), ce qui confère à ces données une bonne représentativité. Il est toutefois important de communiquer explicitement auprès des doctorants sur les résultats de ces enquêtes relatives au devenir et aux débouchés professionnels des doctorants.

## Conclusion

### Points forts

- Une excellente formation à et par la recherche ;
- Une bonne articulation au sein des formations doctorales entre les écoles doctorales, un collège doctoral efficace et des unités de recherche très impliquées dans la formation doctorale ;
- Des effectifs stables (pour le domaine des Sciences humaines et sociales), qui témoignent du maintien de l'attractivité du 3<sup>e</sup> cycle ;
- Un bon soutien de l'établissement à la formation doctorale en termes de moyens financiers et humains ;
- Un nombre moyen de doctorants par encadrant actif peu élevé, ce qui permet un encadrement de qualité optimale ;
- Une préparation dynamique du devenir professionnel des docteurs, y compris en dehors des mondes académique et culturel ;
- Une poursuite de carrière à trois ans très encourageante, notamment en matière de nombre de docteurs en emploi, de salaire net médian, de type d'emploi ou de création d'entreprise.

## Points faibles

- Un nombre trop faible de financements doctoraux dédiés à la thèse, ce qui peut nuire à la sécurisation du parcours doctoral ;
- Une durée moyenne des thèses financées trop élevée en général et une durée moyenne des thèses non financées trop élevée pour les doctorants ne bénéficiant pas d'un aménagement de la durée de thèse ;
- Un nombre maximal de thèses autorisées par enseignant-chercheur HDR très élevé, cadrage qui pourrait nuire au bon suivi du parcours des doctorants ;
- Une absence d'évaluation globale de chaque formation doctorale, ce qui nuit à leur amélioration continue ;
- Une internationalisation inégale marquée par un faible pourcentage de cotutelles ;
- Un manque d'espaces réservés aux doctorants dans la plupart des écoles doctorales et certaines unités de recherche.

## Recommandations

- Accentuer la recherche de financements consacrés à la préparation de la thèse.
- Limiter la durée moyenne des thèses financées et celle des thèses non financées pour les doctorants ne bénéficiant pas d'un aménagement de la durée de thèse.
- Reconsidérer le cadrage du nombre maximal de thèses autorisées par enseignant-chercheur HDR et veiller à limiter systématiquement le nombre maximum de directions de thèses effectives par encadrant pour préserver la qualité de l'encadrement.
- Mettre en place une évaluation globale de chaque formation doctorale par les doctorants.
- Renforcer l'internationalisation des formations doctorales et, notamment, la communication sur les avantages de la cotutelle.
- Réserver aux doctorants des espaces de travail et de convivialité pour favoriser le sentiment d'appartenance et les échanges entre les doctorants.

# Rapports des formations doctorales

# FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE (N°141)

## Établissement

Université Paris Nanterre

## Présentation de la formation

L'université Paris Nanterre est accréditée pour délivrer le doctorat de l'école doctorale (ED) *Droit et science politique* (ED 141), l'une des cinq ED coordonnées par le collège doctoral de l'établissement. Son périmètre couvre deux domaines scientifiques (Sciences de la société ; Sciences humaines et humanités nouvelles), déclinés en quatre spécialités diplômantes (*Droit privé et sciences criminelles ; Droit public ; Histoire du droit et des institutions ; Science politique*). La formation doctorale par la recherche est adossée à neuf unités de recherche (UR), respectivement le Centre de théorie et analyse du droit (CTAD), l'Institut des sciences sociales du politique (ISP), le Centre de recherche sur le droit public (CRDP), le Centre de droit international de Nanterre (CEDIN), le Centre d'études juridiques européennes et comparées (CEJEC), le Centre de droit civil des affaires et du contentieux économique (CEDCACE), le Centre de droit pénal et de criminologie (CDPC), l'Institut de recherche juridique sur l'entreprise et les relations professionnelles (IRERP) et le Centre d'histoire et d'anthropologie du droit (CHAD). En 2022-2023, l'ED comptait 300 doctorants pour 81 encadrants actifs.

## Analyse globale

La formation doctorale au sein de l'ED *Droit et science politique* est de grande qualité, comme en témoigne sa renommée nationale, même si l'école doctorale gagnerait à davantage investir certaines missions, comme le suivi des doctorants et le devenir professionnel non académique de ceux-ci.

**La formation doctorale s'appuie et s'inscrit dans la stratégie globale de l'établissement et inclut une formation à et par la recherche solide et à même de contribuer à la qualité des travaux de recherche des doctorants.** Le périmètre de l'école doctorale recouvre totalement celui de la faculté *Droit et science politique* de l'université Paris Nanterre, lui permettant de bénéficier tant du dynamisme et du rayonnement national et international des unités de recherche (UR) qui y sont rattachées que de la continuité avec les formations de niveaux licence et master proposées par la composante. La formation doctorale repose sur des formations proposées par l'établissement, communes à l'ensemble des ED, en lien avec les enjeux sociétaux et en cohérence directe avec la stratégie d'établissement (science ouverte, lutte contre les inégalités et les discriminations, risques sociaux, éthiques, enjeux du développement durable) et au sein desquelles on trouve notamment des séminaires transversaux de méthodologie, d'appui à la recherche (formations aux outils documentaires, etc.) ou de sensibilisation à la science ouverte (formation Hyper Article en Ligne - HAL) et des formations spécifiques de l'ED, portées par des encadrants de celle-ci. L'ED propose ainsi des séminaires transversaux disciplinaires (adaptés au domaine des sciences juridiques et politiques), des séminaires d'actualité, des présentations d'ouvrages par des membres des UR, etc. Les doctorants de l'ED 141, quelle que soit leur discipline d'inscription, bénéficient du dynamisme et de l'excellence de l'ensemble des UR qui lui sont rattachées, ainsi que des chercheurs qui en sont membres, nationalement et internationalement reconnus. La formation par la recherche des doctorants s'appuie dès lors pleinement sur leur participation aux activités de leur UR de rattachement, mais aussi des autres UR rattachées à l'école doctorale, qu'il s'agisse des manifestations scientifiques de celles-ci, de l'organisation de séminaires de présentation des travaux des doctorants ou de journées d'étude organisées par les doctorants. L'ED participe, en outre, en lien avec les UR, à l'aide au financement de la production scientifique des doctorants.

**Les doctorants bénéficient de conditions d'entrée en doctorat claires et de qualité, y compris en matière de financement.** On notera que seuls les doctorants sont concernés pour l'ED 141, dans la mesure où les candidatures à l'habilitation à diriger des recherches (HDR) ne passent pas par l'ED au sein de l'établissement, ce qui est d'ailleurs une revendication de celle-ci, estimant que c'est un élément indispensable pour être en mesure d'intégrer la formation à l'encadrement. Les règles d'accueil des doctorants sont, elles, pour partie harmonisées au sein de l'établissement (nombre de doctorants par encadrant, nombre d'inscriptions par encadrant et par an, notamment), ce qui est, là aussi, assez remarquable. La charte du doctorat de l'établissement vient normalement compléter ces modalités d'accueil des doctorants au sein de l'établissement et classiquement au sein de l'ED et de l'UR d'inscription. De manière pratique, le dossier d'autoévaluation fait état de salles de travail propres à chaque unité de recherche, en sus d'une salle de travail pour les doctorants propre à l'ED, ce qui constitue des conditions d'accueil physique de plutôt bonne qualité, associées à l'ensemble des ressources de l'établissement (outils numériques, services, etc.). Le processus de sélection des doctorants est, quant à lui, pleinement en cohérence avec la culture des disciplines relevant de l'ED et le manque chronique de financement des thèses en sciences humaines et sociales. Ainsi, aucune condition objective (notamment de financement de la thèse) ne limite l'accès au doctorat, seules la qualité du projet et l'excellence du candidat étant prises en compte. Pour ce qui est de la sélection des contrats doctoraux, il ressort du dossier d'autoévaluation que les UR y ont une place déterminante, puisqu'elles présélectionnent les projets avant l'audition des candidats par le conseil de l'ED pour les contrats d'établissement. Pour ce qui est des contrats relevant de la communauté d'universités et d'établissement (Comue), seules les UR y seraient associées.

**La formation doctorale jouit historiquement d'une ouverture et d'un dynamisme certain à l'international.** L'ED 141 a depuis de nombreuses années noué des partenariats avec des universités, des ED, des réseaux doctoraux, en sus de l'ensemble des partenariats internationaux de l'université Paris Nanterre. Le nombre d'inscriptions nouvelles de doctorants diplômés d'un master obtenu à l'étranger chaque année (en moyenne une petite dizaine) est ainsi remarquable, tout comme le nombre de cotutelles, ce qui est là encore singulier comparativement à ce qui peut être constaté dans la majeure partie des ED juridiques ou politiques dans les établissements français. La formation doctorale s'en trouve particulièrement adaptée aux doctorants internationaux, notamment au travers de quelques enseignements en langue étrangère, ce qui est, là encore, assez rare. Le dossier d'autoévaluation note, en revanche, que cette internationalisation marquée n'a pas encore bénéficié d'un soutien suffisant des moyens du Programme d'investissements d'avenir (PIA). La formation doctorale met également l'accent sur l'internationalisation, au moyen de modules linguistiques s'inscrivant dans la politique de plurilinguisme de l'établissement et de collaborations internationales ou de l'organisation d'événements mobilisant des chercheurs et des doctorants internationaux (semaine doctorale intensive, notamment).

**Les doctorants bénéficient d'un encadrement d'excellence et d'un accompagnement réel dans leurs travaux de recherche, même si leur suivi mériterait d'être renforcé.** La formation de l'ED 141 repose en grande partie sur l'excellence des encadrants, membres des UR rattachées, dont le rayonnement national et international est reconnu. Les doctorants bénéficient, à ce titre, des échanges, manifestations scientifiques, publications ou rencontres rendues possibles par leur inscription à l'université Paris Nanterre. Ce contexte favorable n'empêche pas que les règles et modalités de suivi et d'encadrement des doctorants puissent être variables selon les UR, ce qui ne présente toutefois pas de difficulté majeure, aux dires des doctorants eux-mêmes. L'ED 141 met en effet l'accent sur le fait qu'elle joue, pour sa part, un rôle central dans le suivi des doctorants au travers de la mise en place des comités de suivi individuel (CSI). Toutefois, le rôle de ces CSI dans le suivi des doctorants est en deçà de ce qui devrait être exigé d'une ED, ce qui s'explique sans aucun doute par le fait que ceux-ci sont organisés par les UR ou les doctorants eux-mêmes. Il apparaît que des comités de suivi préexistaient dans la plupart des UR et que la volonté de la gouvernance de l'ED a été de ne pas modifier cette structuration de manière à s'acclimater au mieux à l'obligation des CSI. Il en découle, toutefois, un manque réel d'appropriation des CSI et d'harmonisation de ceux-ci au sein de l'ED. Notamment, si la prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS), du harcèlement moral ou des discriminations est citée, il mériterait d'être plus amplement démontré de quelle manière ces problématiques sont prises en compte dans le suivi des doctorants. Le dossier d'autoévaluation indique même que la procédure de l'établissement lui-même mériterait d'être clarifiée. Pour autant, et cela doit être souligné, le suivi des doctorants par l'ED, notamment sa direction et son conseil, ainsi que la prise en compte des nécessités d'aménagements de parcours apparaissent réels (situations de conflit, situations exceptionnelles, notamment maladies, césures, même si des informations supplémentaires seraient nécessaires concernant les critères d'obtention ou les raisons réelles des demandes). L'ED gagnerait aussi à se saisir plus directement de la question de la durée des thèses, point géré par des auditions qui se déroulent devant le Collège des écoles doctorales (CED). Le dossier d'autoévaluation évoque même un assouplissement des conditions d'obtention d'une inscription dérogatoire, qui doit être demandée à partir de la quatrième année pour les doctorants financés et de la septième année pour les doctorants non financés, ce qui est, certes, bien au-delà des exigences réglementaires, mais aussi et surtout au-delà des durées habituellement

acceptables et acceptées dans les disciplines juridiques et politiques (où le seuil de six ans est généralement butoir).

**La formation doctorale s'appuie sur une politique de professionnalisation encore trop centrée sur les débouchés académiques.** Si l'offre de formation doctorale proposée par l'établissement accomplit l'effort d'intégrer la poursuite de carrière et la valorisation du doctorat dans tous les secteurs, y compris hors du secteur académique, au travers de formations professionnalisantes assurées par des intervenants professionnels extérieurs mais dont le caractère interdisciplinaire limite en partie l'intérêt, les formations spécifiques à l'ED ne sont pas encore parvenues à complètement sortir d'une perspective faisant la part belle aux carrières universitaires : présentation des attentes du Conseil national des universités (CNU) et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), préparation à l'agrégation du supérieur de droit privé, présentation des perspectives post-doctorales. Le dossier d'autoévaluation admet ainsi clairement qu'aucun travail de concertation et de coordination avec le territoire ou le bassin d'emploi de l'université Paris Nanterre n'a encore été mis en place, que ce soit au niveau de l'établissement ou au niveau de l'ED. Preuve en est que les membres extérieurs du conseil de l'ED sont principalement issus du monde académique. Il manque au conseil, par exemple, la présence de magistrats, d'avocats ou, plus clairement, de docteurs juristes non universitaires. Plus globalement, la structuration de la formation doctorale ne s'appuie pas suffisamment sur des partenaires extérieurs.

**Les moyens alloués permettent un pilotage efficace de la formation doctorale, mais celle-ci aborde encore trop peu une démarche d'amélioration continue.** L'ED 141 bénéficie de moyens assez confortables pour une ED de cette taille (budget d'une moyenne de 50 000 euros). Si l'attractivité et la pertinence de la formation doctorale sont avérées (nombre stable de doctorants, rayonnement indéniable dans le champ disciplinaire), le suivi du devenir professionnel des docteurs est manifestement peu analysé par l'ED, même si celle-ci participe, comme toutes les autres ED, à l'enquête IPDoc. Si les résultats de l'enquête font l'objet d'une communication (dont la portée devrait être précisée), il est patent qu'aucune intégration dans la politique de l'ED n'est rendue possible, ce qui est inutilement pénalisant dans la mesure où les résultats de l'intégration professionnelle académique des docteurs de l'ED sont excellents.

## Conclusion

### Points forts

- Une ouverture à l'international remarquable et qui se démarque des autres formations doctorales correspondantes en France ;
- Une formation doctorale de qualité, appuyée par le dynamisme et l'excellence scientifique des UR.

### Points faibles

- Une absence regrettable de partenariats avec le milieu socio-économique ;
- Des CSI laissés en partie à la charge des UR, voire des doctorants ;
- Une analyse de l'évaluation des formations disciplinaires superficielle.

## Recommandations

- Développer des partenariats avec les milieux professionnels non académiques, notamment de manière à apporter aux doctorants davantage de perspectives de carrière hors du secteur académique.

- Centraliser les CSI à l'ED, notamment en matière d'organisation et de suivi des doctorants.
- Mettre en place les outils nécessaires à une analyse plus approfondie des résultats des enquêtes sur les formations.

# FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE ÉCONOMIES, ORGANISATIONS, SOCIÉTÉ (N°396)

## Établissement

Université Paris Nanterre

## Présentation de la formation

L'université Paris Nanterre est accréditée pour délivrer le doctorat de l'école doctorale (ED) *Économie, organisations, société* (ED 396), l'une des cinq ED coordonnées par le collège doctoral de l'établissement. Son périmètre couvre deux domaines scientifiques principaux (Sciences humaines et humanités nouvelles ; Sciences de la société), déclinés en cinq spécialités diplômantes (*Philosophie et sociologie politique ; Études stratégiques et organisationnelles en gestion ; Sociologie et science politique ; Économie théorique et appliquée ; Sociologie et histoire économique et sociale*). La formation doctorale par la recherche est adossée à cinq unités de recherche (UR), respectivement Sophiapol (Sociologie, philosophie et anthropologie politiques), CEROS (Centre d'études et de recherches sur les organisations et la stratégie), CRESPPA (Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris), Economix et IDHES (Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société). En 2022-2023, l'ED comptait 158 doctorants pour 64 encadrants actifs.

## Analyse globale

La formation doctorale par la recherche de l'ED *Économie, organisations, société* s'adosse à cinq unités de recherche (UR) reconnues et dont les thématiques scientifiques sont très complémentaires. L'ED bénéficie d'une excellente dynamique en matière de publications, d'internationalisation et d'attractivité académique. Les évolutions récentes relatives au suivi des doctorants, au déploiement de la logique par les compétences et à la valorisation de la pluridisciplinarité ont été parfaitement intégrées au sein de l'ED. Il est en revanche nécessaire d'accroître le nombre de thèses bénéficiant d'un financement dédié, de réduire le nombre d'encadrements par enseignant disposant d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) et de donner un rôle entreprenant à l'ED dans l'accompagnement des enseignants-chercheurs souhaitant réaliser une HDR.

**La formation doctorale développée dans le périmètre de l'ED s'appuie sur la stratégie scientifique de l'établissement et la renforce.** Les grands domaines d'accréditation (Sciences de la société et Sciences humaines et humanités) sont au cœur des axes scientifiques des cinq UR, lesquelles encouragent des travaux inter et transdisciplinaires de haut niveau et bénéficient d'un fort ancrage dans l'environnement socio-économique régional et national. La politique doctorale de l'ED *Économie, organisations, société* se fonde sur des objectifs pluriels (à savoir la préparation professionnelle, l'intégrité et l'éthique de la recherche, le renforcement de la culture scientifique et la prise en compte des enjeux sociétaux du moment), qui s'inscrivent dans la dynamique académique de l'établissement. L'ED cultive la continuité entre les masters et le doctorat ainsi que la pluridisciplinarité en encourageant les initiations à la recherche et le partage d'expériences. À travers la formation professionnalisante et continue, l'ED accompagne les doctorants vers des soutenance de thèses très variées (23 soutenance en 2021-2022 et 2022-2023), dont plus de 15 % relèvent explicitement des enjeux du développement durable. L'ED propose par ailleurs une offre de formation doctorale disciplinaire et interdisciplinaire, qui s'appuie sur les ressources proposées par les UR, sur les fertilisations croisées avec les autres ED, ainsi que sur les mutualisations et les coordinations académiques effectuées par le collège doctoral. Il est en revanche nécessaire de veiller au bon équilibre des formations disciplinaires entre l'économie, l'histoire, la sociologie et la gestion. Les moyens mis à disposition par l'établissement sont satisfaisants. La charte du doctorant est pleinement respectée par l'ED, qui reste ainsi fidèle à des règles et à des principes clairs et élaborés par le conseil de l'ED en partenariat avec les UR. L'ED gère par ailleurs la mobilité internationale des

doctorants et des professeurs invités. En matière de formation des encadrants, l'ED encourage les co-encadrements, mais la formation à proprement parler des encadrants ne concernera que la prochaine période d'évaluation. L'ED dispose d'un budget suffisant (environ 38 000 euros par an), qui lui permet non seulement de financer les aides à la mobilité scientifique, mais aussi les frais de soutenance.

**La logique de compétences est très développée dans la formation doctorale et dans la poursuite de carrière.**

Outre la rédaction de la thèse, la formation doctorale se décline en trois blocs de compétences (compétences transversales, compétences scientifiques et production scientifique), répondant chacun à une logique de portfolio. Afin d'assurer le devenir professionnel des doctorants, des formations professionnelles générales censées développer l'autonomie, l'esprit d'initiative et la maîtrise des techniques entrepreneuriales sont également proposées. L'utilisation de l'outil Accès doctorat unique et mutualisé (ADUM) et le recours à des formations hors catalogue permettent d'associer efficacement les compétences du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) à la formation doctorale et de laisser une autonomie féconde aux doctorants dans l'évolution de leur portfolio. La politique de professionnalisation est riche et s'appuie sur une formation doctorale appropriée au devenir académique et non académique des docteurs. L'objectif de la poursuite de carrière est bien intégré dans la politique de formation doctorale et se manifeste à travers plusieurs indicateurs pertinents : nombre de contrats relevant des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE), nature des formations transversales et des rencontres avec des professionnels, intégration de personnalités extérieures académiques et non académiques dans le conseil, renforcement à poursuivre des relations avec les acteurs du territoire. Plusieurs initiatives et dispositifs réglementaires (comme les césures) permettent également aux doctorants d'être formés aux enjeux de l'entrepreneuriat moderne. Aussi l'ED encourage-t-elle les missions d'enseignement et d'expertise afin de renforcer l'expérience professionnelle.

**L'ouverture à l'international est manifeste.** Un quart des inscriptions en thèse sont le fruit de cotutelles internationales et un étudiant sur cinq dispose d'un diplôme préalable au doctorat issu d'une université étrangère. Cette dynamique est consolidée par l'appartenance de l'ED à l'*European Digital UniverCity*, qui offre des financements additionnels. La politique d'internationalisation se retrouve également dans les dispositifs de valorisation des mobilités internationales et d'accueil de professeurs invités, qui permettent aux doctorants de suivre des formations dispensées en anglais. La proposition systématique de formations disciplinaires en anglais est pour autant nécessaire pour atteindre cet objectif d'internationalisation. La formation doctorale est ouverte à l'international : elle propose un ensemble de dispositifs facilitant l'intégration des étudiants internationaux ainsi que la mobilité internationale des doctorants, y compris en matière de devenir professionnel. Des formations spécifiques et variées, tant académiques qu'administratives, sont proposées. Certaines formations disciplinaires sont dispensées en anglais et, dans les formations, l'on dénombre l'apprentissage de 11 langues étrangères. L'ED prend également en compte la spécificité des doctorants distants en développant de manière majoritaire les formats distanciels et hybrides pour ses formations doctorales.

**Les doctorants et les candidats à l'HDR bénéficient de bonnes conditions de formation.** Les travaux académiques des doctorants bénéficient d'un accompagnement à et par la recherche qui contribue à leur qualité scientifique. La complémentarité entre les formations méthodologiques (y compris professionnalisantes), disciplinaires et interdisciplinaires est un objectif clair dans la déclinaison des formations doctorales. Un tel dispositif est effectif en raison du fort engagement des chercheurs et des enseignants-chercheurs de l'ED (50 enseignants-chercheurs participent à la formation doctorale) et de la politique proactive de son conseil en matière d'initiation à la recherche et de formation obligatoire (avec application du serment) à la déontologie (utilisation de *Compilatio*) et à l'éthique de la recherche. De plus, l'ED a bien intégré l'importance de l'intégration des doctorants aux recherches structurantes des laboratoires, en développant notamment des portfolios de publications et en proposant aux docteurs de rester membres de l'UR après leur soutenance. La formation à et par la recherche est également objectivement déployée par des formations nombreuses et personnalisées à la recherche et au traitement bibliographiques, d'une part, et au développement de la science ouverte, d'autre part. Les candidatures à l'HDR ne sont pas gérées par l'ED ou par un comité HDR associé, mais par la Direction de la recherche et des études doctorales (DRED) et sont examinées par la Commission recherche. Si l'ED joue un rôle d'information en matière d'inscription à l'HDR, il serait pertinent que son périmètre d'actions, en termes de sélection notamment, soit élargi. Les règles de recrutement et les processus de recrutement des doctorants sont élaborés en étroite concertation avec les UR afin de préserver une cohérence d'ensemble. Néanmoins, la règle fixant le nombre d'encadrements à dix doctorants doit être plus restrictive et intégrer, au-delà du nombre de doctorants, la charge d'encadrement par doctorant. La qualité d'accompagnement des doctorants est aussi consolidée par le déploiement efficace (et conforme aux dispositions réglementaires), depuis plusieurs années, des comités de suivi individuel. La répartition des compétences entre le collège doctoral et l'ED doit être néanmoins clairement expliquée aux doctorants. Les conditions matérielles des doctorants font l'objet d'une attention particulière de la direction de l'ED, même si elles résultent de la politique d'accueil des UR. L'ED ne dispose pas, en effet, d'espace physique dédié. En matière de financement, l'ED a développé une politique d'attribution des financements qui facilite la mobilité

scientifique internationale et contribue à la formation doctorale par la recherche. L'accompagnement des doctorants passe aussi par la politique active de l'établissement et de l'ED en matière de lutte contre les discriminations et les stéréotypes et de prévention des conflits et du harcèlement. En revanche, un trop grand nombre de thèses ne bénéficient pas d'un financement dédié (56 % des doctorants bénéficient pour le moment d'un financement particulier).

**L'ED utilise plusieurs dispositifs complémentaires contribuant à l'efficacité du parcours des doctorants et à l'attractivité de la formation doctorale.** Une véritable politique de communication est proposée sur le site internet de l'ED afin de mettre en exergue tant les diverses sources de financement que les réussites scientifiques des doctorants. Cette politique permet à l'ED, en dépit de la tendance nationale, d'accroître légèrement, au cours de la période évaluée, son vivier de doctorants (153 inscrits en 2018-2019, contre 158 inscrits en 2022-2023), mais aussi le nombre de directeurs de thèses actifs (en 2022-2023, 53 directeurs de thèse sur 61 le sont). On notera également un recueil et un traitement efficace des données issues du système d'information sur la recherche et les études doctorales (SIREDO), qui devient un outil d'aide à la décision (lors des arbitrages nécessaires à la juste allocation des ressources) pour le conseil de l'ED. Dans cette même perspective, la gestion efficace du suivi de thèse (avec des aménagements de parcours potentiels) ainsi que la volonté des parties prenantes de l'ED de contrôler (et réduire) la durée de thèse (au cours de la période évaluée, la durée de thèse moyenne est restée stable, étonnement plus longue de deux mois pour les doctorants financés en regard des doctorants non financés), en dépit de la période de COVID-19, permettent aussi d'améliorer la performance d'ensemble de la formation doctorale. Afin de veiller à la bonne adéquation entre la formation doctorale et le marché du travail, l'ED participe à l'enquête ministérielle IPdoc et a recours à un cabinet externe afin de disposer d'informations synthétiques permettant d'ajuster la formation doctorale.

**L'ED dispose d'un processus d'évaluation interne des formations doctorales permettant d'améliorer les contenus pédagogiques.** Cette évaluation est administrée directement auprès des doctorants et concerne chaque formation, ce qui permet à l'ED de mesurer l'attractivité et la pertinence de la formation dispensée et de prendre des décisions en conséquence en vue des prochaines offres de formation doctorale, disciplinaires tout particulièrement. Une synthèse de ces évaluations est par ailleurs présentée au collège doctoral afin de mutualiser efficacement l'information en la matière et de contribuer à une amélioration continue des pratiques.

## Conclusion

### Points forts

- Une excellente dynamique scientifique (avec des publications des doctorants dans des revues de haut niveau) ;
- Un déploiement efficace des dispositifs réglementaires de suivi individuel des doctorants ;
- Une formation doctorale disciplinaire et interdisciplinaire riche et variée ;
- Une réelle dynamique d'internationalisation, notamment grâce au développement des cotutelles ;
- Une utilisation appropriée du portfolio, qui contribue à la professionnalisation des doctorants ;
- Un fort développement des contrats CIFRE.

### Points faibles

- Un nombre maximal de thèses par encadrant trop élevé ;
- Un nombre de thèses sans financement dédié trop important ;
- Une implication trop limitée de la formation doctorale dans l'accompagnement des candidats à l'HDR.

## Recommandations

- Limiter le nombre de thèses maximal par directeur, notamment en intégrant au calcul la quotité d'encadrement.
- Accroître le nombre de thèses bénéficiant d'un financement dédié.
- Renforcer le rôle de l'ED dans l'accompagnement des candidats à l'HDR.

# FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE ESPACES, TEMPS, CULTURES (N°395)

## Établissement

Université Paris Nanterre

## Présentation de la formation

L'université Paris Nanterre est accréditée pour délivrer le doctorat de l'école doctorale (ED) *Espaces, temps, cultures* (ED 395), l'une des cinq ED coordonnées par le collège doctoral de l'université. Son périmètre couvre deux domaines scientifiques principaux (Sciences humaines et humanités nouvelles ; Sciences de la société), déclinés en 16 spécialités diplômantes (*Aménagement de l'espace, urbanisme ; Anthropologie ; Archéologie-ethnologie ; Architecture et ville ; Ethnologie ; Ethnomusicologie ; Géographie humaine, économique et régionale ; Géographie physique ; Histoire de l'art ; Histoire des mondes modernes ; Histoire du monde contemporain ; Histoire et archéologie des mondes anciens ; Histoire et archéologies des mondes médiévaux ; Langues et littératures anciennes ; Préhistoire ; Sociologie*). La formation doctorale par la recherche est adossée à neuf unités de recherche (UR), respectivement ArScAn (Archéologie et sciences de l'antiquité), LESC (Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative), ISP (Institut des sciences politiques), HAR (Histoire de l'art et des représentations), Memo (Centre d'histoire des sociétés médiévales et modernes), TEMPS (Technologie et ethnologie des mondes préhistoriques), Mondes Américains, LAVUE (Laboratoire architecture, ville, urbanisme, environnement) et LADYSS (Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des Espaces). En 2022-2023, l'ED comptait 269 doctorants pour 54 encadrants actifs.

## Analyse globale

L'ED *Espaces, temps, cultures*, dont les spécialités relèvent du domaine des sciences humaines sociales, s'appuie sur des UR participant activement à son fonctionnement et sur des formations doctorales proposées par le collège doctoral, l'ED ou les UR. L'ED s'attache à procéder à un suivi des doctorants le plus efficient possible, même si certains aspects peuvent être améliorés.

**La formation à et par la recherche, qui s'appuie sur des UR reconnues et sur la Maison des sciences de l'Homme (MSH) Mondes, est de qualité.** L'ED *Espaces, temps, cultures* accueille 266 doctorants en 2023-2024 (contre 301 en 2018-2019), dont une quarantaine de nouveaux inscrits chaque année (contre 61 en 2018-2019). La formation doctorale dispensée s'inscrit dans la priorité thématique fixée par l'établissement, à savoir l'innovation sociale. Ainsi, les thématiques des séminaires disciplinaires sont-elles fixées sur proposition des UR : elles abordent les questions des inégalités et des discriminations, de l'équité, des risques sociaux, de l'analyse des besoins sociaux émergents ou de l'éthique. Ces séminaires représentent 6 crédits ECTS sur les 30 à valider. La formation par la recherche s'appuie également sur des activités de production scientifique (une publication, une communication et une participation à l'organisation d'une manifestation scientifique), soit 8 crédits ECTS au total. Les liens avec les mentions de master de l'établissement sont étroits dans le cadre de séminaires de recherche ou de modules ouverts aux étudiants de master et aux doctorants : ainsi, 70 % des nouveaux inscrits en doctorat sont issus de ces formations. Une ouverture aux autres méthodologies de la recherche est donnée dans le cadre de séminaires interdisciplinaires. La cohérence du périmètre de l'ED est renforcée par l'existence de la MSH Mondes, où sont localisées six des neuf UR de l'ED, qui offre aux doctorants un espace privilégié d'accès aux ressources, mais aussi de travail collaboratif. L'ED et les UR peuvent également s'appuyer sur l'école universitaire de recherche (EUR) *ArTec* et le laboratoire d'excellence (Labex) *Les passés dans le Présent*, qui ont été renouvelés, ainsi que sur le projet Université Lumières-ACCÉLÉRATIONS, lauréat du programme d'investissements d'avenir (PIA) 4 : ces différents projets permettent d'élargir l'offre de formation et de financer

des contrats doctoraux. Les règles d'encadrement doctoral sont claires et respectées : 10 thèses encadrées au maximum pour un enseignant titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR, ce qui est trop élevé) et pas plus de deux nouveaux doctorants par an, trois thèses encadrées pour un enseignant non-HDR (une nouvelle par an au maximum). La formation doctorale est en grande partie assurée par des enseignants-chercheurs et des chercheurs du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) : 84 d'entre eux ont participé à la formation doctorale en 2022-2023, provenant des neuf UR rattachées à l'ED. Ces formations à et par la recherche sont possibles grâce à un budget annuel de plus de 54 000 euros en 2023, dont la répartition entre les différents postes aurait pu être communiquée (par exemple, la part des frais d'organisation des jurys).

**La poursuite de carrière des doctorants est prise en compte.** La formation doctorale prend en compte la préparation de la poursuite de carrière des doctorants dans le cadre d'une définition plus claire des compétences, par la mise en place d'un groupe de travail au sein de l'alliance *European Digital UniverCity (EDUC)*, de partenariats noués par les UR, d'un accroissement des bourses dans le cadre des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) (quatre en 2019-2020, neuf en 2022-2023) et par l'ouverture de formations. Une sensibilisation à l'entrepreneuriat est assurée. L'ED privilégie les inscriptions des doctorants bénéficiant d'un financement, soit par un contrat doctoral ou toute autre convention, soit par une activité salariée donnant le droit d'effectuer une thèse en six ans. L'inscription de doctorants sans financement n'est pas encouragée, sans être interdite. Depuis 2021, l'établissement a mis en place un dispositif de contractualisation des doctorants. Toutefois, l'ED n'a bénéficié que d'un seul contrat depuis le lancement du dispositif. En 2022-2023, 27 doctorants ont obtenu une mission complémentaire d'enseignement, et deux une mission de valorisation de la recherche, permettant de les préparer à leur poursuite de carrière mais pouvant être un facteur de durée de thèse trop élevée. La préparation à la poursuite de carrière est facilitée par une politique d'accompagnement des encadrants, mais il reste à mettre en place au niveau de l'établissement des formations à l'encadrement doctoral. Des césures peuvent être accordées : seulement 10 ont été demandées (et toutes accordées) entre 2020 et 2023. Notons aussi la mise en place du dispositif « jeunes docteurs », qui permet aux docteurs récemment diplômés de garder un lien de rattachement à leur UR. La concertation avec les partenaires territoriaux est trop faible et ces partenaires sont absents du conseil de l'ED, où ils ont pourtant une place.

**La formation doctorale est claire et bien structurée.** Le collège doctoral a mis en place en 2020 une maquette de formation commune à toutes les ED. Elle comprend une unité d'enseignement (UE) formation transversale de 10 crédits ECTS, une UE formation scientifique de 12 crédits ECTS et une UE production et diffusion scientifique de 8 crédits ECTS. Des équivalences peuvent être obtenues. L'ED assure la mise en œuvre de sa formation doctorale en lien, principalement, avec les UR, les autres ED et le collège doctoral. Huit séminaires disciplinaires ont été mis en place en 2022-2023, soit un séminaire de 24 heures par UR (à l'exception d'une). L'ED organise aussi un séminaire transversal, lieu de rencontre des doctorants rattachés à différentes UR, où ils peuvent présenter leurs travaux. À chaque formation sont associées des compétences issues du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), qui permettent aux doctorants de compléter leur portfolio sur l'outil de gestion Accès doctorat unique et mutualisé (ADUM) et qu'ils peuvent faire valoir après le doctorat, même si une marge de progression dans la façon d'utiliser le portfolio existe. Les doctorants regrettent que certaines formations, notamment celles à l'éthique, soient insuffisamment adaptées à leurs disciplines.

**La formation doctorale s'appuie sur un processus d'évaluation qui peut être complété.** Chaque cours est évalué avant sa validation dans ADUM. Près de 400 doctorants ont ainsi évalué des cours durant l'année 2022-2023. Une évaluation globale de la formation doctorale en fin d'année serait la bienvenue. De plus, les représentants des doctorants au conseil proposent des points d'amélioration face à certaines insatisfactions, que l'ED essaie de résoudre par des échanges avec les UR. Le dossier d'autoévaluation fait toutefois état de la répétition de certaines remarques année après année, donnant l'impression aux doctorants de ne pas être entendus.

**Le suivi du parcours des doctorants peut être amélioré.** La sélection des candidats pour les contrats doctoraux d'établissement est réalisée en lien avec les UR. Le nombre de contrats doctoraux d'établissement attribué chaque année est en moyenne de 10. Afin d'assurer la diversité des disciplines, des règles sont établies quant au nombre de candidats que chaque UR peut présenter au concours. Les candidats sont auditionnés par une commission représentant l'ensemble des UR, deux représentants des doctorants seulement pouvant assister aux auditions, ce qui peut être discutable. Les critères d'évaluation des candidats ne sont pas indiqués. En 2022-2023, 74 doctorants sont financés : 54 par des financements de l'État, 9 par des contrats CIFRE et 11 par des financements étrangers. Les procédures d'inscription et de contrôle des candidats au doctorat hors contrat doctoral sont principalement entre les mains des UR, l'ED ne vérifiant que la mention de master (« mention Bien » exigée, sauf cas particulier), les conditions financières (sans que l'on sache lesquelles) et les règles d'encadrement. L'accueil des doctorants est surtout réalisé au sein des UR et la réunion de rentrée de l'ED en décembre est jugée tardive par les doctorants. L'attractivité de l'ED est qualifiée de « très bonne », sans plus de précisions. Certains doctorants bénéficient de locaux dédiés, tant au sein de la MSH Mondes qu'à la bibliothèque universitaire. Le nombre de thèses dirigées par encadrant est élevé (neuf). Les comités de suivi

individuel (CSI), en particulier depuis l'arrêté de 2022, permettent davantage à la direction de l'ED de contrôler le suivi des doctorants, de les accompagner et d'alerter les directions de thèse à propos d'éventuels dysfonctionnements. L'ED est attentive à la régularité du suivi des doctorants par les directions de thèse et à la prévention des violences et du harcèlement, ce qui donne lieu à une présentation lors de chaque rentrée doctorale par la cellule de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS). Le nombre d'abandons varie chaque année entre 15 et 20 : ce nombre élevé s'explique par la crise sanitaire et le non-renouvellement d'inscriptions en raison de la durée excessive de certaines thèses. En effet, la durée des thèses est élevée : 77 mois pour les thèses financées en 2022-2023 (76 mois en 2018-2019), 80 mois pour les thèses non financées (82 mois en 2018-2019). Afin de réduire cette durée, des doctorants évoquent des pressions subies et qui sont mal vécues. Le nombre de césures demandées et accordées est bas : deux en 2022-2023. L'université Paris Nanterre participe depuis 2019 à l'enquête ministérielle IPDoc.

**Une ouverture à l'international incomplète.** L'ED affiche une formation doctorale ouverte à l'international, tant par les sujets de recherche des doctorants, les compétences linguistiques proposées et demandées, l'appui des partenariats noués par les UR ou des structures à l'étranger, que par les encouragements à la mobilité internationale (58 doctorants en 2022-2023, contre une trentaine les deux années précédentes). Malgré cela, le nombre de cotutelles de thèses a baissé au cours du contrat, passant de 34 en 2018-2019 à 22 en 2022-2023, ainsi que le nombre de doctorants internationaux, qui est de 53 en 2020-2021, mais de 39 en 2022-2023. L'ED est consciente qu'elle doit saisir l'opportunité qui existe avec l'alliance *EDUC*. De nombreux dispositifs de formation sont en préparation dans ce cadre, mais un seul doctorant de l'ED a pu bénéficier d'une mobilité en 2022-2023. Les doctorants en mobilité internationale peuvent aussi suivre des formations à distance.

## Conclusion

### Points forts

- Une formation à et par la recherche de qualité ;
- Une articulation efficiente entre l'ED, les UR et le collège doctoral ;
- Une procédure efficace d'amélioration continue des formations.

### Points faibles

- Des procédures de recrutement des candidats sans contrat doctoral non harmonisées ;
- Une durée moyenne des thèses trop élevée ;
- Un nombre moyen de thèses par encadrant trop élevé ;
- Des liens avec le secteur extra-académique peu nombreux.

## Recommandations

- Harmoniser le recrutement des candidats sans financement, notamment par l'instauration d'une commission des thèses dédiée.
- Améliorer la durée moyenne des thèses (financées et non financées), notamment par la mise en place d'entretiens pour les inscriptions dérogatoires.

- Limiter le nombre maximal de thèses par encadrant.
- Approfondir les liens avec les acteurs extra-académiques pour apporter de nouvelles perspectives de carrière aux doctorants et aux jeunes docteurs, notamment en renforçant le financement des thèses CIFRE ou conventions de formation par la recherche en administration (COFRA).

# FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE LETTRES, LANGUES, SPECTACLES (N°138)

## Établissement

Université Paris Nanterre

## Présentation de la formation

L'université Paris Nanterre est accréditée pour délivrer le doctorat de l'école doctorale (ED) *Lettres, langues, spectacles* (ED 138), l'une des cinq ED coordonnées par le collège doctoral de l'établissement. Son périmètre couvre deux domaines scientifiques principaux (Sciences humaines et humanités nouvelles ; Sciences et technologies de l'information et de la communication), déclinés en 12 spécialités diplômantes (*Langue et littératures françaises et de l'espace francophone ; Littératures comparées ; Études anglophones ; Études germaniques et scandinaves ; Études slaves ; Études romanes : espagnol ; Études romanes : italien ; Études romanes : portugais ; Sciences de l'information et de la communication ; Arts du spectacle : théâtre ; Esthétique ; Arts du spectacle : cinéma*). La formation doctorale par la recherche est adossée à huit unités de recherche (UR), respectivement le Centre de recherches anglophones (CREA), le Centre des sciences de la littérature française (CSLF), le Centre de recherche en littérature et poétique comparées (LIPO), le Centre d'études et de recherches sur l'espace germanophone (CEREG), les Études romanes (CRIIA, CRILUS et CRIX), l'Histoire des arts et des représentations (HAR), le Centre de recherches pluridisciplinaires multilingues (CRPM) et les Dispositifs d'information et de communication à l'ère numérique (DICEN IDF). En 2022-2023, l'ED comptait 223 doctorants pour 73 encadrants actifs.

## Analyse globale

L'ED *Lettres, langues, spectacles* offre, en étroite collaboration avec ses huit UR et le collège doctoral, une formation à et par la recherche de grande qualité, avec une ouverture à l'international croissante. Elle doit, toutefois, accentuer les efforts accomplis depuis la dernière évaluation quant à l'amélioration continue de la formation et la préparation de la poursuite de carrière des docteurs.

**La formation à et par la recherche est de grande qualité et repose sur une collaboration efficace entre l'ED et les huit UR, dont l'excellence scientifique est reconnue.** La formation doctorale, qu'elle soit disciplinaire ou interdisciplinaire, s'inscrit dans la priorité thématique fixée par l'établissement, l'innovation sociale (c'est-à-dire la capacité à répondre à des questions sociétales et sociales), par le biais de séminaires proposés par l'ED ou les UR, qui font partie d'une maquette combinant formations scientifiques, méthodologiques et professionnalisantes. Cette maquette, composée de manière à contribuer efficacement à l'élaboration des travaux de recherche des doctorants, comprend trois volets : une unité d'enseignement (UE) formation transversale de 10 crédits ECTS (langue et communication, formations professionnelles) ; une UE formation scientifique de 12 crédits ECTS, qui inclut la formation obligatoire à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique, avec la possibilité de suivre un *massive online open course* (MOOC) pour les doctorants résidant à l'étranger, des séminaires transversaux privilégiant les approches théoriques et méthodologiques et des séminaires disciplinaires organisés par les UR ; enfin, une UE production et diffusion scientifique de huit crédits ECTS s'inscrivant dans la formation par la recherche, puisque les doctorants, invités aux manifestations scientifiques de leur laboratoire, sont également incités à en organiser eux-mêmes, avec le soutien de leur UR et de l'ED, et à publier. Ils se voient par ailleurs offrir de nombreuses possibilités de participation à des événements de médiation scientifique et sont sensibilisés aux enjeux de la science ouverte, suivant en cela une autre priorité de l'établissement, qui a obtenu en 2022 le label Sciences avec et pour la société. Toutefois, le nombre de thèses effectivement déposées dans des archives ouvertes est inconnu. L'ED et les UR peuvent

également s'appuyer sur l'école universitaire de recherche consacrée à la recherche-crédation (EUR ArTec) et le laboratoire d'excellence (Labex) Les passés dans le présent, qui ont été renouvelés pendant le contrat, ainsi que sur le projet Université Lumières-ACCÉLÉRATIONS, lauréat du programme d'investissements d'avenir (PIA) 4.

**L'organisation de la formation est claire et efficace, en parfaite cohérence avec l'organisation de l'établissement.** L'ED assure la mise en œuvre de sa formation doctorale en lien étroit avec le collège doctoral et les UR mais s'appuie également sur les services de documentation, qui proposent de nombreuses formations (recherche documentaire, logiciel Zotero, etc.). Le collège doctoral exerce une action de coordination non seulement par la mise en place (en 2020) de la maquette de formation utilisée par toutes les ED, mais aussi parce qu'il constitue un espace de discussion et d'échange de pratiques, ce qui permet la résolution d'éventuels cas épineux. Le budget de l'ED, suffisant (il est, en 2022-2023, de 214 euros par doctorant), est fixé en fonction de critères pertinents (nombre d'inscrits, de nouvelles inscriptions et de soutenances). Les UR jouent un rôle très important dans la mise en place des formations et c'est en grande partie sur elles que repose le recrutement des doctorants. Si les critères de recrutement communs à toutes les ED sont clairs quant aux exigences scientifiques (une mention « Bien » au master est requise, ou « Assez bien » avec 16 sur 20 au mémoire, et de rares demandes de dérogations sont examinées par le conseil de l'ED), ils le sont moins s'agissant des conditions financières dans le cas de doctorants ne disposant pas d'un financement spécifique. La procédure d'attribution des contrats doctoraux d'établissement est rigoureuse et les règles d'encadrement des thèses sont pertinentes, bien que le nombre maximum de thèses par encadrant (10 et, dans la pratique, jusqu'à 11) soit élevé. Durant le déroulement de la thèse, les doctorants disposent d'un portfolio, dont la construction est facilitée par le passage à l'outil Accès doctorat unique et mutualisé (ADUM) en 2020, chaque formation étant associée à des compétences du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), et les règles de constitution et de fonctionnement des comités de suivi individuel sont parfaitement présentées, ce qui témoigne d'une amélioration par rapport à la dernière évaluation. L'ED communique régulièrement sur les conditions d'obtention de financements pour les missions ou les publications, avec un cofinancement de l'UR (le montant octroyé pour les missions peut aller jusqu'à 1 200 euros), et sur les autres aides possibles, de même que sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) et le harcèlement et sur les procédures de médiation en cas de conflit. On déplore cependant que l'ED – de même que la quasi-totalité des UR – ne dispose pas de locaux pour accueillir les doctorants, problème qui avait déjà été signalé lors de la précédente évaluation et qui n'a pu être résolu depuis.

**La formation doctorale bénéficie d'une ouverture à l'international croissante et efficace.** La formation doctorale s'insère dans la politique de l'établissement par sa dimension internationale, à laquelle contribue fortement l'alliance européenne *European Digital UniverCity (EDUC)*, qui permet d'organiser une école d'été et offre également l'opportunité de mettre en place des formations communes en ligne et en anglais. Le nombre de cotutelles internationales a augmenté au cours des dernières années (passant de 31 en 2021-2022 à 37 en 2022-2023, soit de 12 % à 17 % des thèses), de même que la proportion des doctorants internationaux (de 20 % à 24 % au cours de la période considérée), et il est possible de soutenir une thèse en langue étrangère. La mobilité internationale des doctorants est soutenue par une offre de formation importante : 11 langues étrangères et 330 heures de formation par an sont proposées, y compris autour de la communication scientifique en langue étrangère, et la mutualisation des enseignements des différentes universités partenaires d'EDUC devrait accroître encore cette offre à partir de 2024. Un soutien financier à la mobilité internationale, que ce soit pour des séjours courts ou longs, est mis en œuvre par l'ED à travers trois campagnes annuelles, en plus d'autres sources de financement, comme les aides de la Région, les programmes Erasmus+ ou l'institut des Amériques. Toutefois, il est étonnant que le dossier d'autoévaluation fourni ne contienne aucun chiffre concernant spécifiquement les mobilités internationales.

**Le suivi du parcours des doctorants reste partiel.** L'ED accueille 223 doctorants en 2022-2023 (contre 224 en 2018-2019) et reçoit chaque année une quarantaine de nouveaux inscrits. Si la stabilité du nombre d'inscrits doit être soulignée, il est regrettable que l'attractivité de l'ED ne puisse pas être mesurée, du fait de l'absence de données concernant le nombre de candidatures reçues par les UR. La durée des thèses est élevée et a même augmenté au cours de la période considérée, ce qui peut s'expliquer, en partie, par les répercussions de la crise sanitaire : 63 mois pour les thèses financées (55 mois en 2018-2019), 79 mois pour les thèses non financées (75 mois en 2018-2019). Des mesures efficaces ont été prises pour lutter contre la précarité des doctorants qui ne disposent pas de contrat doctoral et n'exercent pas d'activité salariée (notamment grâce à l'octroi de vacances d'enseignement, dont les doctorants reconnaissent l'utilité tout en souhaitant qu'il y ait plus d'offres) mais il reste difficile d'éviter les abandons. Si le nombre d'abandons est très variable (15 à 17 au début du contrat, 26 en 2021-2022 – peut-être une conséquence de la crise sanitaire – et seulement 5 en 2022-2023), ces écarts ne font pas l'objet d'une analyse poussée. Le suivi du devenir des docteurs est réalisé dans le cadre de l'enquête ministérielle IPDoc, qui donne la situation professionnelle des docteurs un an, trois ans et cinq ans après la soutenance. Les résultats, analysés par un prestataire externe, le cabinet Adoc Talent Management, puis présentés au conseil de l'ED, permettent de faire évoluer les formations proposées : ainsi l'accent a-t-il été

mis, en 2019, sur les carrières dans la fonction publique d'État hors enseignement supérieur et recherche. Les efforts concrets faits dans ce domaine doivent, de l'avis même de l'ED, être poursuivis.

**La préparation à la poursuite de carrière est prise en compte, mais les efforts doivent être accentués.** Plusieurs formations transversales, proposées dès la première année de thèse, couvrent des thématiques liées à la poursuite de carrière, que ce soit dans le milieu académique ou en dehors. Il existe des formations sur la création d'entreprise ou sur la construction de réseaux professionnels, destinées à sensibiliser les doctorants à l'entrepreneuriat, ce qui constitue une avancée notable par rapport à l'évaluation précédente. Par ailleurs, les doctorants sont incités à participer à des événements tels que la *PhD Talent Career Fair*, extérieurs à l'établissement. La volonté de développer des relations avec le monde non académique se concrétise par l'existence de quelques thèses (quatre) relevant du dispositif de conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) et par la construction de partenariats divers, le plus souvent avec des institutions culturelles comme la fondation Gulbenkian ou l'Institut culturel italien. Le dossier d'autoévaluation fait état de la participation au conseil de l'ED de personnalités extérieures issues d'institutions culturelles, comme la Maison du Portugal, ou du monde de l'audiovisuel (l'Institut national de l'audiovisuel - INA), mais les retombées de ces relations sur le devenir des docteurs sont difficiles à apprécier.

**L'amélioration continue doit être perfectionnée.** Les résultats de l'enquête IPDoc, analysés par un prestataire externe et présentés au conseil de l'ED, permettent de faire évoluer les formations proposées. L'ED a également mis en place un processus d'évaluation des formations par les doctorants et les résultats des questionnaires font l'objet de débats au conseil de l'ED. Si ces évaluations sont les bienvenues, elles sont cependant limitées aux formations proposées aux doctorants et ne concernent donc pas la formation doctorale dans son ensemble. Une enquête annuelle auprès des doctorants, englobant tous les aspects de la formation doctorale, devra être mise en place.

## Conclusion

### Points forts

- Une formation à et par la recherche de grande qualité ;
- Une organisation de la formation efficace, grâce au partage des tâches entre l'ED, le Collège des écoles doctorales et les UR ;
- Un grand soin apporté à l'internationalisation ;
- Un accompagnement important des déplacements et de l'organisation de manifestations scientifiques par les doctorants, notamment en matière de financement.

### Points faibles

- Une évaluation de la formation doctorale par les doctorants limitée à l'évaluation des formations ;
- Une analyse insuffisante du parcours des doctorants et des abandons ;
- Un nombre trop élevé de doctorants par encadrant ;
- Un manque d'accompagnement à la poursuite de carrière des doctorants en dehors des milieux académiques ;
- Une absence d'espaces de convivialité et de travail pour les échanges entre doctorants.

## Recommandations

- Instaurer une évaluation par les doctorants de la formation doctorale dans son ensemble ;
- Améliorer le recueil et l'analyse des données concernant le parcours des doctorants, notamment les abandons ;
- Revoir le nombre maximum de thèses par encadrant ;
- Améliorer l'employabilité des doctorants, notamment en dehors des milieux académiques (au moyen de CIFRE ou de conventions de formation par la recherche en administration - COFRA) ;
- Mettre à disposition des espaces de convivialité et de travail pour les doctorants.

# FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE CONNAISSANCE, LANGAGE, MODÉLISATION (N°139)

## Établissement

Université Paris Nanterre

## Présentation de la formation

L'université Paris Nanterre est accréditée pour délivrer le doctorat de l'école doctorale (ED) pluridisciplinaire *Connaissance, langage, modélisation* (ED 139), l'une des cinq ED coordonnées par le collège doctoral de l'établissement. Son périmètre couvre six domaines scientifiques principaux (Sciences de la société ; Sciences humaines et humanités nouvelles ; Mathématiques et leurs interactions ; Sciences pour l'ingénieur ; Sciences et technologies de l'information et de la communication ; Biologie, médecine, santé), déclinés en 18 spécialités diplômantes (*Épistémologie, histoire des sciences et des techniques ; Sciences de l'information et de la communication ; Philosophie ; Psychologie ; Sciences de l'éducation ; Sciences du langage ; Sciences du langage : traitement automatique des langues ; Sociologie ; Mathématiques appliquées et applications mathématiques ; Énergétique, génie des procédés ; Mécanique, génie mécanique, génie civil ; Constituants élémentaires ; Milieux denses, matériaux et composantes ; Milieux dilués et optiques fondamentales ; Électronique et traitement du signal ; Électronique, optronique et systèmes ; Génie informatique automatique et traitement du signal ; Neurosciences*). La formation doctorale par la recherche est adossée à 14 unités de recherche (UR), respectivement MODYCO (Modèles, dynamiques, corpus), MODAL'X (Modélisation aléatoire de Paris Nanterre), CLIPSYD (Clinique, psychanalyse, développement), CREF (Centre de recherche en éducation et formation), DySCO (Fonctionnement et dysfonctionnement cognitifs), DIREPH (Dynamiques de l'invention philosophique, scientifique et artistique), LAPPS (Laboratoire parisien de psychologie sociale), LEME (Laboratoire énergétique mécanique électromagnétique), LECD (Laboratoire éthologie, cognition, développement), LINP2 (Laboratoire interdisciplinaire en neurosciences, physiologie et psychologie), SOPHIAPOL (Sociologie et philosophie politiques), LTIE (Laboratoire Thermiques, interfaces, environnement) et GRHAPES (Groupe de recherche sur le handicap, l'accessibilité, les pratiques éducatives et scolaires). En 2022-2023, l'ED comptait 296 doctorants pour 116 encadrants actifs.

## Analyse globale

La formation doctorale dispensée au sein de l'ED *Connaissance, langage, modélisation*, qui réunit des doctorants de 14 UR rattachées à six domaines scientifiques, est de qualité et se caractérise par une forte intégration des doctorants dans les activités de recherche des UR, une grande ouverture à l'international et une attention portée à l'employabilité des docteurs. Le traitement des doctorants en matière de recrutement et de politique d'accueil n'est toutefois pas homogène et la dynamique d'amélioration continue de l'ED doit encore être renforcée.

**La formation à et par la recherche est de qualité, s'appuyant sur le Collège des écoles doctorales (CED) et les UR, et contribuant efficacement à l'élaboration des travaux des doctorants.** La formation doctorale comprend tout d'abord des formations disciplinaires et interdisciplinaires qui s'inscrivent, pour l'essentiel, dans la signature de l'établissement, à savoir l'innovation sociale, entendue dans l'acception large de capacité à répondre à des questions sociétales et sociales, dans tous les domaines d'activité. Les formations disciplinaires et interdisciplinaires sont consacrées à l'approfondissement des méthodologies et de l'écriture scientifique, ainsi qu'à la sensibilisation aux principes de la recherche-innovation, de l'éthique de la recherche, de la science ouverte et de la démarche « science avec et pour la société ». La gestion du projet doctoral ainsi que des formations plus professionnalisantes font également partie du catalogue des formations et doivent être suivies

par les doctorants à raison de 8 crédits ECTS sur 30. Cette offre transversale, émanant du CED (sans représentants des doctorants), est très riche et sans conteste un atout de la formation doctorale, même si les horaires de ces formations les rendent difficiles à suivre pour les doctorants salariés. Les contenus thématiques des séminaires disciplinaires sont librement fixés par chaque conseil d'école doctorale et organisés par chacune des UR. En outre, chaque année, un séminaire transversal est proposé autour d'une thématique spécifique, décidée en conseil de l'ED et choisie pour sa pertinence à être abordée par plusieurs des domaines scientifiques représentés dans l'ED. Ce séminaire permet aux doctorants de s'ouvrir à des disciplines, des approches scientifiques, des méthodologies ou des épistémologies parfois très éloignées des leurs et d'échanger avec d'autres doctorants, des enseignants-chercheurs ou des conférenciers invités venant d'horizons différents, même si les thématiques de ces séminaires sont plutôt focalisées sur une discipline, ce qui ne conviendrait pas aux doctorants des autres disciplines. Par ailleurs, les doctorants sont bien intégrés dans les activités scientifiques de leur UR de rattachement et bénéficient d'interactions régulières avec des chercheurs plus avancés. Dans certaines UR, un séminaire des doctorants est organisé. La production scientifique (communications, articles) est fortement encouragée et soutenue, tant qualitativement, via des formations, que financièrement. Elle est également valorisée à hauteur de huit crédits ECTS dans la formation doctorale. Le dispositif « jeunes docteurs UPN » permet aussi aux jeunes docteurs de rester rattachés trois ans à l'UR dont ils faisaient partie et de continuer à bénéficier de certains services, notamment une adresse électronique institutionnelle et l'accès aux ressources documentaires (bien que ce dispositif ne soit pas connu de tous).

**La politique de préparation à la poursuite de carrière, qui s'appuie sur les réseaux de partenaires des UR, est efficace.** Le catalogue des formations comporte des formations professionnalisantes qui doivent être suivies par les doctorants à raison de 8 crédits ECTS sur 30. La préparation à la poursuite de carrière est soutenue par différents partenaires, notamment *Adoc Talent Management*, et un groupe de travail au sein de l'alliance *European Digital UniverCity (EDUC)* a permis de mettre en place un cours en ligne abordant ce sujet dans une perspective européenne. L'ED *Connaissance, langage, modélisation* s'est emparée avec succès du dispositif de convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE), qui concerne 10 UR sur 14, et maintient un nombre de contrats CIFRE compris entre 16 et 19 au cours des différentes années de la période évaluée. Le partenariat avec *Adoc Talent Management* permet d'ailleurs le financement d'une thèse CIFRE sur la représentation sociale des docteurs et ses implications dans leur employabilité. Le dossier d'autoévaluation mentionne toutefois la nécessité de mettre en place un travail de concertation plus minutieux avec le territoire et le bassin d'emploi immédiat de l'université. Le soutien à l'entrepreneuriat fait aussi partie de la formation doctorale et la possibilité d'obtenir une année de césure durant la thèse permet également d'entamer ou de développer des projets post-doctorat. Les doctorants exerçant une activité salariée souhaiteraient cependant que celle-ci leur permette plus facilement de valider les crédits de formation liés à la professionnalisation. La réalisation d'un véritable portfolio de compétences acquises durant la thèse est un chantier qui pourrait être entrepris en partenariat avec *Adoc Talent Management*.

**Une ouverture à l'international très marquée.** L'ED *Connaissance, langage, modélisation* accueille 35 % de doctorants étrangers (venant de plus de 44 pays différents), qui sont satisfaits des dispositifs de formation offerts. Même si le nombre de thèses en cotutelle a diminué ces dernières années et est actuellement de l'ordre de 6 %, compensé toutefois par un plus grand nombre de thèses en codirection, la mobilité sortante des doctorants est en forte augmentation et les partenariats internationaux des différentes UR favorisent également l'ouverture à l'international des doctorants. Les nombreux enseignants étrangers effectuant un séjour dans les UR de l'université Paris Nanterre doivent offrir une activité de formation pour les doctorants sous la forme de cours ou de séminaires. L'ED soutient, grâce aux moyens financiers confortables dont elle dispose, la mobilité internationale de ses doctorants, tant pour des missions longues (séjours de recherche, terrains à l'étranger) que pour des missions plus courtes (communications dans des conférences ou des colloques internationaux). Toutes les demandes de mobilité à l'étranger sont acceptées dans la limite du cadrage fixé par le conseil de l'ED, ce qui implique notamment que les UR concernées doivent contribuer, même de manière minimale, aux dites mobilités. La participation de l'établissement à l'alliance *EDUC* renforcera également, dans le futur, l'ouverture à l'international des formations doctorales.

**L'organisation de la formation et le suivi des doctorants sont efficaces, malgré l'absence d'homogénéité dans les conditions de recrutement et d'accueil des doctorants.** Les modalités d'encadrement et de suivi des doctorants, définies dans la convention individuelle de formation signée lors de l'inscription en première année, sont pertinentes. Les comités de suivi individuel (CSI), dont les règles de composition (deux membres minimum choisis en dehors de l'UR de rattachement du doctorant, dont un au moins de préférence extérieur à l'université Paris Nanterre, un spécialiste du domaine de la thèse et un non-spécialiste extérieur au domaine de recherche, ce dernier pouvant être choisi parmi un vivier d'enseignants-chercheurs proposé par l'ED) et de fonctionnement ont été largement discutées au sein du conseil de l'ED et du collège doctoral, jouent un rôle crucial, non seulement au niveau du suivi scientifique du travail de recherche, mais aussi quant aux conditions d'encadrement matérielles et humaines pour porter à la connaissance de la direction de l'ED un éventuel dysfonctionnement ou conflit au niveau de l'encadrement de la thèse. Néanmoins, la présence d'un pair

doctorant dans ces comités est souhaitée par les doctorants, de même qu'un relâchement de certaines contraintes organisationnelles, rendant actuellement leur tenue difficile. L'ED *Connaissance, langage, modélisation* dispose de financements qui permettent aux doctorants de mener et de valoriser leurs travaux de recherche. Trois campagnes de demandes de financement sont organisées au cours de chaque année universitaire, par le biais d'un formulaire disponible sur le site de l'ED. Reste que le recrutement et les conditions d'accueil et de formation des doctorants pâtissent d'une absence d'homogénéité : en effet, la forte implication des UR dans la formation doctorale a pour corollaire une absence de règles de recrutement communes à l'échelle de l'ED. La concurrence dans le cadre de certains financements, comme les contrats doctoraux, est très grande, alors qu'elle est beaucoup moins importante, par exemple, pour les contrats CIFRE. Par ailleurs, on note des différences importantes en matière de conditions matérielles mises à disposition des doctorants dans leurs UR respectives. Le dossier d'autoévaluation mentionne que ces différences constituent un réel problème et ne permettent pas des conditions de travail convenables pour tous les doctorants, sans que l'on entrevoie comment cela pourrait être résolu. Enfin, la mise en place de formations à l'encadrement doctoral et de réunions d'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre les encadrants n'est encore qu'à l'état de projet, ce qui est regrettable.

**Le parcours des doctorants est l'objet d'un suivi qui reste partiel.** Le parcours des doctorants fait l'objet d'aménagements judicieux tels que la reconnaissance de formations suivies dans l'université partenaire, pour les doctorants en cotutelle internationale, ou la validation d'expériences au titre de formations pour les doctorants salariés. Par ailleurs, la direction de l'ED est très vigilante quant à la durée des thèses et communique annuellement avec les directions des UR à ce sujet, et le suivi du devenir professionnel des docteurs, réalisé grâce à l'enquête IPDoc, dont les résultats sont traités par un prestataire externe, permet de faire évoluer certaines des formations. Toutefois, le suivi des flux de candidatures et d'inscriptions est inégal : les inscriptions des doctorants sans financement dédié à la thèse (contrat doctoral) dépendent en grande partie des UR et l'on ne dispose pas de données sur les candidatures non retenues. Il est donc difficile de mesurer l'attractivité de la formation doctorale.

**L'amélioration continue doit être perfectionnée.** Une procédure systématique d'évaluation des cours est mise en place via l'outil Accès doctorat unique et mutualisé (ADUM) et cette évaluation est prise en compte pour modifier, voire supprimer, certains enseignements, mais la formation doctorale dans son ensemble n'est pas évaluée de manière formalisée et systématique, tout en faisant l'objet de débats avec les représentants des doctorants au conseil de l'ED. Toutefois, actuellement, la représentation des doctorants à ce conseil n'a pas été renouvelée, faute d'organisation d'élections, et cela constitue un problème.

## Conclusion

### Points forts

- Une formation à et par la recherche de qualité, notamment en matière de méthodologie, d'écriture scientifique, d'éthique et de science ouverte ;
- Une internationalisation solide ;
- Une professionnalisation solide et efficace ;
- De nombreuses thèses financées et CIFRE dans certains domaines de recherche.

### Points faibles

- Des critères d'admission en doctorat peu précis et trop hétérogènes en fonction des domaines de recherche ;
- Des conditions d'accueil des doctorants non homogènes et insuffisantes pour certaines UR ;

- Une absence de formation à l'encadrement doctoral ;
- Une politique d'évaluation insuffisante en matière d'amélioration continue.

## Recommandations

- Renforcer l'uniformisation des critères d'admission.
- Homogénéiser les conditions d'accueil des doctorants.
- Mettre en place dès que possible une formation à l'encadrement doctoral.
- Renforcer le processus d'évaluation de l'amélioration continue, notamment en le systématisant.

# FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES DU SPORT, DE LA MOTRICITÉ ET DU MOUVEMENT HUMAIN (N°566)

## Établissements

Université Paris-Saclay  
Université Paris Cité  
Université Paris Nanterre

## Présentation de la formation

L'université Paris-Saclay, Université Paris Cité (UPCité) et l'université Paris Nanterre sont co-accréditées pour délivrer le doctorat dans le périmètre de l'école doctorale *Sciences du sport, de la motricité et du mouvement humain* – SSMMH (n° 566), une des 21 formations doctorales relevant du collège doctoral de l'université Paris-Saclay. Il s'agit de l'une des deux écoles doctorales spécialisées dans ce domaine en France. Son périmètre couvre quatre domaines scientifiques : Sciences de la société, Sciences humaines et humanités, Biologie, médecine, santé et Sciences pour l'ingénieur. L'école doctorale (ED) SSMMH délivre trois spécialités de doctorat. La spécialité sciences du sport et du mouvement humain est transversale aux quatre domaines, tandis que les spécialités psychologie et ergonomie relèvent du domaine Sciences humaines et humanités. La formation doctorale par la recherche est adossée à douze unités de recherche (UR) : cinq à l'université Paris-Saclay, deux à UPCité, deux à l'université Paris Nanterre, deux à l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) et une à l'Institut de recherche biomédicale des Armées. La formation doctorale s'intègre dans un cursus master-doctorat porté par deux graduate schools *Sport, mouvement, facteurs humains* (SMFH) (université Paris-Saclay) et *Society and Health* (UPCité). Cette ED compte, en 2022-2023, 109 doctorants et 43 encadrants actifs.

### Propos liminaire :

*Le travail du comité d'experts a été rendu difficile, car les données quantitatives sont incomplètes et souvent limitées à l'université Paris-Saclay.*

## Analyse globale

La formation du 3<sup>e</sup> cycle portée par l'ED SSMMH est fortement pluridisciplinaire et intègre une bonne professionnalisation du parcours doctoral. La poursuite de carrière des docteurs est de bonne qualité, mais le taux d'abandon est élevé. Les procédures de recrutement diffèrent entre établissements co-accrédités et le nombre d'actions découlant du processus d'amélioration continue reste insuffisant.

**La formation du 3<sup>e</sup> cycle portée par l'ED SSMMH est fortement pluridisciplinaire et construite en cohérence avec le positionnement et la stratégie des établissements co-accrédités. Son périmètre scientifique et son adossement à la recherche sont cohérents avec les activités développées par les unités de recherche qui lui sont rattachées.** La pluridisciplinarité de l'ED se reflète à travers les travaux menés au sein des UR qui lui sont rattachées, sur des projets de recherche relevant du domaine des sciences du mouvement, déclinés dans différents périmètres scientifiques. Elle se caractérise également par la répartition des doctorants inscrits à l'ED entre domaines relevant des sciences humaines et sociales (42 %) et ceux relevant des sciences et technologie, santé (58 %). Dans ce cadre, l'ED veille à proposer à ses doctorants des formations aussi bien en Sciences humaines et sociales (SHS) qu'en Sciences, technologies et santé (STS), complémentaires aux formations transversales proposées par les établissements co-accrédités. Le soutien de l'université Paris-Saclay est notamment marqué par la création de la graduate school *Sport, mouvement, facteurs humains* (GS SMFH) en

2020 pour renforcer le lien formation-recherche et l'articulation entre les cycles master et doctorat dans le périmètre scientifique de l'ED SSMMH en tant qu'unique ED de la GS SMFH. Par ailleurs, les doctorants de l'ED SSMMH inscrits à UPCité sont rattachés à la GS *Society and Health*. La GS SMFH contribue à l'animation scientifique de l'ED grâce à l'organisation d'un *workshop* international annuel et à l'offre de formation complémentaire par des événements ouverts à tous les doctorants de l'ED. La co-accréditation permet de regrouper au sein du périmètre d'une même ED toutes les UR rattachées aux trois plus grandes unités de formation et de recherche (UFR) en Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) d'Île-de-France ainsi que des UR sur le handicap et le sport de haut niveau relevant de l'INSEP. Cette co-accréditation assure ainsi une bonne visibilité des recherches menées dans le périmètre scientifique de l'ED aussi bien dans le champ académique que socio-économique (nombreuses sollicitations à l'occasion des Jeux olympiques de Paris). Elle contribue également à ce que l'effectif des doctorants soit de taille suffisante pour la mise en place d'une formation de 3<sup>e</sup> cycle dans le périmètre de cette ED. Le comité note et s'étonne que l'ED soit classée parmi les ED relevant du domaine des SHS au lieu d'être pluridisciplinaire, comme attesté à la fois par le périmètre scientifique de l'ED et la répartition des doctorants entre domaines SHS et STS.

**Le parcours doctoral intègre une bonne professionnalisation de la formation.** En effet, l'ED apporte une grande attention aux conditions de financement de ses doctorants. Elle exige un financement dédié à la rémunération de chaque doctorant inscrit en formation initiale (FI) et des conditions financières suffisantes pour les doctorants en formation tout au long de la vie (FTLV). En 2022-2023, la quasi-totalité des doctorants a suivi une formation de préparation à la poursuite de carrière. De plus, l'ED entretient d'étroites relations avec le monde socio-économique qui se traduisent notamment par une forte proportion de conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE), comprise entre 12,5 % et 28 % des inscrits en 1<sup>re</sup> année lors de la période d'évaluation. La soutenance est conditionnée à l'acceptation d'une publication dans une revue évaluée par les pairs. Malgré une légère augmentation due à la crise du COVID-19, la durée des thèses est assez bien maîtrisée, mais est relativement longue, plus de 45 mois en moyenne, aussi bien pour les doctorants en FI qu'en FTLV.

**Les modalités et procédures de recrutement des doctorants sont hétérogènes entre les établissements co-accrédités.** Dans le cadre du concours de l'ED sur contrats doctoraux, tous les candidats sont auditionnés par un jury d'admission commun aux trois établissements co-accrédités. Cependant, ces contrats doctoraux sont attribués en fonction de l'établissement d'inscription du doctorant. À l'université Paris-Saclay, les autres candidats à l'admission en doctorat sont tous auditionnés par une commission d'admission hors concours, organisée par l'ED pour évaluer leur niveau ainsi que les conditions matérielles et scientifiques de réalisation de la thèse. De plus, l'université Paris-Saclay exige un statut cadre pour les candidats en FTLV. En revanche, les candidats à l'inscription en doctorat hors concours à UPCité et à l'université Paris Nanterre ne sont pas auditionnés par une commission de l'ED. Une journée de rentrée de l'ED est organisée pour tous les doctorants, à tour de rôle, par les trois établissements co-accrédités, qui comprend une présentation de l'ED, un temps d'échanges sur l'ED et le parcours doctoral ainsi que des présentations scientifiques.

**Les règles d'encadrement des doctorants sont homogènes entre les établissements co-accrédités, mais pas la procédure relative à l'admission à l'habilitation à diriger des recherches (HDR).** En effet, le taux d'encadrement maximal par HDR est similaire au sein des trois établissements co-accrédités. Il est fixé à 500 %. L'ED encourage par ailleurs les jeunes enseignants-chercheurs sans HDR à co-encadrer des thèses pour se former à l'encadrement doctoral (40 % des doctorants ont un co-encadrant non-HDR). Les règles d'admission à l'HDR, définies au niveau de chaque établissement, sont en revanche différentes. L'ED est consultée pour les demandes d'inscription à l'HDR à l'université Paris-Saclay, mais pas sur la suite de la procédure, notamment en ce qui concerne la désignation des rapporteurs et des membres du jury, ainsi que l'autorisation de soutenance. Ce n'est pas le cas pour les deux autres établissements où l'ED n'est pas impliquée dans la procédure d'obtention de l'HDR. Le nombre d'encadrants avec une HDR de l'université Paris-Saclay rattachés à l'ED a augmenté de 23 % sur la période de référence, mais, paradoxalement, le nombre d'encadrants actifs a baissé de 16 %.

**Les doctorants sont bien suivis, mais le taux d'abandon, très élevé, n'est pas analysé par l'ED.** Les modalités de suivi des doctorants sont définies dans le règlement intérieur de l'ED ; elles respectent le cadrage de l'université Paris-Saclay et s'appliquent à tous les doctorants de l'ED, quel que soit leur établissement d'inscription. Les doctorants sont globalement satisfaits de leur suivi et confirment avoir été consultés lors de la constitution de leur comité de suivi individuel. Le taux d'abandon qui atteint en moyenne 18 % des effectifs est en revanche trop important. Ces abandons touchent les différentes catégories de doctorants inscrits en FI et FTLV. Même si l'ED indique dans son dossier d'autoévaluation (DAE) quelques motifs d'abandons, ceux-ci mériteraient d'être analysés plus précisément dans une perspective d'amélioration continue. Ceci permettra de mieux les prévenir, notamment s'ils sont liés à des facteurs sur lesquels l'ED peut agir, comme la qualité académique du recrutement.

**L'ouverture internationale de la formation du 3<sup>e</sup> cycle est insuffisante.** Le nombre de doctorants internationaux inscrits à l'ED (trois ces deux dernières années, cinq en 2020-2021 et six en 2019-2020 comme en 2018-2019) est faible. Il reflète la part modeste des doctorants internationaux au sein de l'ED comparativement à celle de l'établissement porteur, l'université Paris-Saclay, qui est de 40 %. Par ailleurs, le nombre de thèses en cotutelle (deux en 2022-2023, une en 2021-2022, aucune les deux années précédentes et une en 2018-2019) est lui aussi faible. Il faut toutefois noter que l'ED soutient des candidats dans le cadre de l'appel à candidature du programme Actions doctorales internationales (ADI) pour les cotutelles de l'université Paris-Saclay. Elle peut s'appuyer sur des appels à projets dédiés à la mobilité sortante proposés par les établissements, mais elle doit œuvrer en amont pour que les doctorants préparent davantage de mobilités sortantes et répondent proactivement aux programmes de financement de la mobilité internationale. Il faut également noter que plusieurs masters sont dispensés intégralement en anglais au sein de la GS SMFH afin d'attirer des étudiants internationaux qui sont pour beaucoup intéressés par une poursuite en doctorat. En revanche, au sein de l'ED, les seules formations proposées entièrement en anglais sont celles organisées par la GS SMFH et celles proposées dans le cadre de l'université européenne *European University Alliance for Global Health* (EUGLOH) dont l'université Paris-Saclay est membre.

**La poursuite de carrière est de très bonne qualité.** Le taux de réponse aux enquêtes sur le devenir professionnel des docteurs diplômés de l'ED SSMMH est particulièrement élevé (plus de 90 %) et le taux de poursuite de carrière à 36 mois après l'obtention du doctorat est très bon (5 % des docteurs en recherche d'emploi). Ces très bons résultats montrent la pertinence de la formation doctorale au regard de ses objectifs et de la réalité du marché du travail.

**L'ED dispose de moyens humain et financier cohérents avec sa taille.** Le budget annuel de fonctionnement de l'ED atteint près de 12 000 € attribués à 70 % par l'université Paris-Saclay et à 30 % par les deux établissements co-accrédités. À ce budget s'ajoutent les heures de formations complémentaires que les UFR autorisent sur le service de leurs enseignants-chercheurs. De plus, en 2023, l'INSEP s'est également engagé à abonder le budget de l'ED à partir de 2024. L'ED bénéficie d'un bon soutien administratif, à savoir une assistante administrative à temps partiel (80 %) et la mise à disposition d'un personnel de bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé (BIATSS) à l'université Paris Nanterre en soutien des procédures d'inscription et de soutenances.

**L'ED mène des réflexions sur les pistes d'amélioration des procédures et des formations, mais le nombre d'actions résultant du processus d'amélioration continue est insuffisant.** En 2021, un groupe de travail constitué de membres du conseil de l'ED a procédé à une évaluation du contenu des formations et à une refonte du plan de formations complémentaires. Par ailleurs, l'amélioration du parcours doctoral et l'harmonisation des pratiques entre les trois établissements co-accrédités sont en cours de réflexion. La mise en place d'une commission d'audition de tous les candidats à l'inscription en thèse est en discussion pour UPCité et l'université Paris Nanterre. Une réflexion menée par la direction de l'ED est également engagée sur le développement de l'internationalisation. Il reste donc maintenant à concrétiser ces nombreuses réflexions par des actions d'amélioration continue. Enfin, l'ED n'envisage pas de changement structurel majeur pour le prochain contrat.

## Conclusion

### Points forts

- Une très bonne poursuite de carrière des docteurs ;
- Une forte pluridisciplinarité de la formation ;
- Une bonne professionnalisation du parcours doctoral.

## Points faibles

- Un taux d'abandon élevé des doctorants ;
- Des procédures de recrutement des doctorants hétérogènes entre les établissements co-accrédités ;
- Une ouverture à l'international insuffisamment développée.

## Recommandations

- Construire et analyser finement les différentes typologies d'abandon de thèse afin d'établir des stratégies de remédiation et des recommandations associées en lien avec la diversité des profils d'abandon.
- Homogénéiser les procédures de recrutement des doctorants entre les établissements co-accrédités.
- Concevoir et déployer une stratégie d'ouverture de la formation à l'international.

## Observations de l'établissement

Nanterre, le 28 avril 2025

La Présidente de l'Université Paris Nanterre  
à  
la Présidence du Hcéres

Caroline Rolland-Diamond  
Présidente  
presidence@parisnanterre.fr

**Objet : Réponse de l'établissement déposant – Evaluation Hcéres du 3<sup>ème</sup> Cycle**

Madame, Monsieur,

L'Université Paris Nanterre adresse ses plus vifs remerciements au Comité de visite du Hcéres pour l'attention portée à l'évaluation de ses formations doctorales ainsi que pour les recommandations formulées.

Au regard de la place centrale du programme doctoral dans sa politique scientifique, l'établissement se réjouit que soient reconnus sa « haute qualité », les moyens humains et financiers engagés ainsi que la cohérence de son pilotage, assuré conjointement par les Unités de Recherche, les Écoles Doctorales, le Collège doctoral et la Vice-Présidence déléguée.

De même, l'établissement est sensible à l'attention portée par le Comité d'évaluation à l'internationalisation des parcours des doctorants et à la prise en compte de la diversité des carrières, y compris hors du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. En vue de consolider ces atouts, un renouvellement des représentants du monde socio-économique dans les conseils des ED interviendra dans les prochains mois ; diverses initiatives seront en outre proposées en vue de mieux valoriser les opportunités offertes par l'Alliance Européenne EDUC, à laquelle appartient l'Université Paris Nanterre (thèses en cotutelles notamment) et de poursuivre le développement du plurilinguisme (en témoigne le projet de création d'une nouvelle mention de doctorat en Études chinoises).

En réponse aux remarques du Comité de visite, diverses observations peuvent en outre être formulées.

L'établissement souffre tout d'abord d'un manque évident de locaux, qui prive certains doctorants de la possibilité d'accéder à un espace de travail dédié. Ce problème est bien identifié et la refonte en cours du schéma directeur immobilier pourrait permettre de dégager quelques perspectives d'amélioration.

Divers chantiers ont en outre été lancés, qui ont devancé les recommandations du Comité d'évaluation. Pour ne citer que les principaux, la mise à jour du contrat de diffusion des thèses, fin 2024, a clarifié leur accès en archives ouvertes et une réflexion sur la procédure d'habilitation à diriger des recherches a été ouverte début 2025.

L'établissement tient enfin à souligner l'attention qu'il porte, dans une perspective d'amélioration continue de son programme doctoral, à la prise en compte des retours des doctorants et de leurs représentants sur les conditions de réalisation des thèses. Durant le contrat écoulé, les maquettes de formation ont ainsi été amendées à plusieurs reprises en réponse à des retours soulignant des manques ou la moindre pertinence de certaines formations. Parallèlement, l'établissement œuvre actuellement à la fluidification de la communication entre les doctorants et leurs représentants dans les Écoles Doctorales et au sein de la Commission Recherche ainsi qu'à l'élaboration d'un statut de l'élú.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Caroline Rolland-Diamond



Présidente de l'Université Paris Nanterre



Évaluation des universités et des écoles  
Évaluation des unités de recherche  
Évaluation des formations  
Évaluation des organismes nationaux de recherche  
Évaluation et accréditation internationales



19 rue Poissonnière  
75002 Paris, France  
+33 1 89 97 44 00

